



Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

V1.4 – Conseil Municipal du 04/02/2021

Rédacteurs : Hélène DEFACQUES, Guillaume CHEREL

Diffusion : Monsieur le maire, les membres de la Commission Finances, les membres du Conseil Municipal, Monsieur le DGS, les chefs de services.

Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire – V1.4 - Conseil Municipal du 04/02/2021.

Table des matières

Avant-propos	4
1 Contexte économique et financier	6
1.1 L'économie mondiale face à la pandémie du Covid-19	6
1.2 Situation et perspectives en France	7
1.3 Le budget 2021 de l'état.....	9
1.3.1 Le scénario économique.....	9
1.3.2 Principales mesures concernant le bloc communal.....	10
1.3.3 Le plan de relance.....	12
2 La situation financière de la commune	13
2.1 Les tableaux de bord	13
2.2 Les principaux indicateurs à fin 2020	13
2.3 Synthèse des ratios obligatoires et comparaison nationale	17
2.4 L'environnement socio-économique de la commune et les ressources de fonctionnement.....	18
2.5 Les dépenses de fonctionnement	19
2.6 L'investissement.....	21
2.7 Conclusions de la rétrospective 2016-2020	21
3 Les orientations du budget prévisionnel 2021.....	22
3.1 Une nouvelle gouvernance pour mener les projets phares liés à la nouvelle mandature	22
3.2 Les évolutions du contexte financier local	23
3.3 Les grandes orientations	23
3.3.1 Maintenir les taux des impôts locaux en 2021.....	24
3.3.2 Préserver les capacités d'endettement de la commune dans la moyenne des collectivités de la strate.....	24
3.3.3 Conserver une bonne capacité d'autofinancement.....	24
3.4 Les recettes.....	25
3.4.1 Recettes des services.....	25
3.4.2 Fiscalité et taxes	25
3.4.3 Dotations	25
3.4.4 Produits du patrimoine	25
3.4.5 Produits exceptionnels	25
3.5 Les dépenses	26
3.5.1 Charges courantes	26
3.5.2 Charges de personnel.....	26
3.5.3 Atténuations de produits	27

3.5.4 Charges d'intérêt de la dette.....	27
3.5.5 Autres charges.....	27
3.6 L'investissement.....	27
3.6.1 Les différents postes d'investissement	27
3.6.2 Le financement des dépenses d'investissement.....	28
Conclusions.....	29

Avant-propos

Prévu par le code général des collectivités territoriales, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) vise à **donner aux élus et à la population une vision pluriannuelle du budget de la commune, de ses engagements et de ses recettes.**

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune pour l'exercice à venir doit être inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal. Ce débat ne peut avoir lieu le même jour que le vote budgétaire (TA de Versailles 16 mars 2001).

Ainsi, l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose : « *Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un **rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur... Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.*** ».

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de :

- **Être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;**
- **Discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif.**

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le décret d'application n° 2016-841 vient préciser le contenu du ROB. Il doit présenter les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur **les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.** Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget.
- La présentation des **engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.**
- Des informations relatives à la **structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.** Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Aussi, le présent rapport est organisé autour des trois parties suivantes :

- Le **contexte économique et financier**, incluant les principales mesures du Projet de Loi de Finances (PLF) 2021,
- La **situation financière de la commune à fin 2020** à travers les tableaux de bord de gestion et de la dette,
- Les **orientations du budget prévisionnel 2021** de notre ville.

Les informations portées dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la ville.

Le débat fait désormais l'objet obligatoirement d'une délibération spécifique. Le ROB enfin doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le département ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre, en l'occurrence la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA).

1 Contexte économique et financier

1.1 L'économie mondiale face à la pandémie du Covid-19

La **situation mondiale, marquée par la pandémie du COVID-19, est totalement inédite et entraine une dépression économique jamais vue depuis la Seconde Guerre Mondiale**. Les experts économiques, de leur propre aveu, ne peuvent plus se fier aux modèles économiques en vigueur tant la crise sanitaire fluctue au gré des pays et des périodes, obligeant les États à plus ou moins ralentir la machine économique, avec un impact mondial, compte tenu de l'interdépendance des économies. L'économie mondiale fait face à un double choc d'offre et de demande.

Après une chute record de l'activité au premier semestre, les déconfinements de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au 3^{ème} trimestre dans les pays développés, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019. Cependant, à l'exception notable de la zone Asie, la planète est confrontée depuis l'automne à une seconde vague de contaminations, conduisant à une reconduction des mesures de confinement, qui pèseront inéluctablement sur l'activité du 4^{ème} trimestre 2020 et du 1^{er} trimestre 2021.

À ce jour, **le taux de croissance mondiale chuterait de - 4,9% en 2020 par rapport à 2019** selon le Fonds monétaire international (FMI). Cette prévision sera sans doute révisée au vu de l'évolution de la pandémie. Pour 2021, le même FMI prévoit bien un rebond, estimé à 3,9 % sans guère plus de garantie. L'économie de la planète mettra du temps à retrouver son niveau d'avant la crise, laquelle crise laissera longtemps des cicatrices, car les marchés du travail mettront du temps à se redresser.

En zone Euro, le PIB devrait chuter d'environ -8 % en 2020 avant de rebondir à + 6 % en 2021. Ces prévisions risquent d'être rapidement obsolètes face à la nouvelle dégradation de la situation : la seconde vague de l'épidémie pourrait modifier significativement ces prévisions. Les mesures de restriction, progressivement réintroduites dans la plupart des pays, conduisent à de nouveaux confinements depuis octobre. L'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter au 4^{ème} trimestre, les gouvernements tentant toutefois de minimiser l'impact économique notamment en préservant certains secteurs d'activité. A ce stade, il est encore trop tôt pour prendre en compte les conséquences positives de l'arrivée maintenant opérationnelle du vaccin.

Au-delà des plans d'urgence nationaux mis en place de manière réactive dans la plupart des économies avancées lors de la première vague, actuellement prolongée sans qu'on en connaisse précisément la fin, le soutien massif des institutions devrait atténuer les effets de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie en 2021 :

- Au cours de l'été, **les États membres de l'UE se sont mis d'accord sur un important plan de relance de 750 milliards d'euros en prêts et subventions**. Après d'âpres négociations, la Pologne et la Hongrie ont levé leur veto contre le plan de relance fin décembre 2020 et sa mise en œuvre est donc maintenant confirmée. **La France percevra 40 milliards d'euros en 2021.**

- De son côté, contrairement à 2008, la **Banque Centrale Européenne (BCE)** a réagi **rapidement et significativement**. Après avoir augmenté son programme d'achats d'actifs de 120 milliards d'euros, elle a créé un **programme de rachat massif d'obligations, initialement doté d'une capacité de 750 milliards d'euros puis porté à 1 350 milliards d'euros début juin**. Elle a aussi **alimenté les banques en liquidités en assouplissant les conditions de refinancement**. Enfin, elle a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des **taux d'intérêt très bas**, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance grâce au déficit public.

Face à la crise sanitaire, la **levée récente et progressive des autres incertitudes pesant sur les prévisions économiques** (issue maintenant connue de l'élection présidentielle américaine, signature in extremis d'un accord entre l'Union Européenne et le Royaume Uni concernant leurs relations commerciales et signature d'un accord entre l'Union Européenne et la Chine concernant les investissements) **ne suffit pas pour envisager sereinement l'année 2021**.

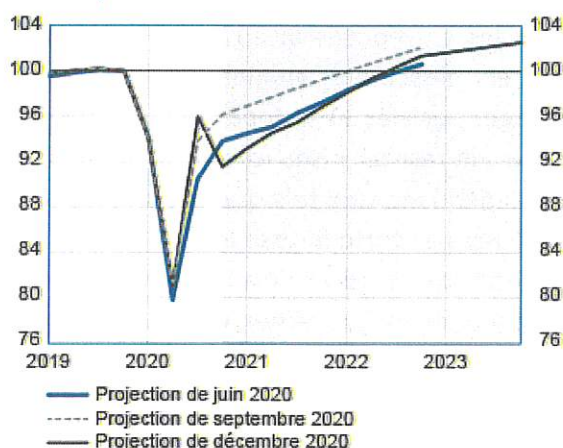
1.2 Situation et perspectives en France

L'économie de la France, comme le reste du monde, vit à l'épreuve de l'épidémie de la pandémie COVID-19

La croissance de la France en 2019 (moyenne annuelle) était de 1,5%. Dans les prévisions de décembre 2019, la Banque de France prévoyait une croissance de 1,1% en 2020. La crise sanitaire a balayé ces prévisions, amenant à repenser ces scénarios chaque trimestre face à des chocs sans précédent sur les activités dans le pays.

Graphique 1 : Niveau du PIB réel

(base 100 = T4 2019)



Sources : Pour la projection de décembre, Insee jusqu'au troisième trimestre 2020, projections Banque de France sur fond bleuté.

L'activité économique devrait à nouveau se contracter au 4^{ème} trimestre. Toutefois compte tenu de la progressivité des mesures de restriction imposées et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité, l'impact économique devrait être moins fort qu'au 2^{ème} trimestre (- 8 % attendus).

Les secteurs liés à de fortes interactions sociales (transports, restauration, culture, hébergement et autres activités liées au tourisme) sont logiquement parmi les plus fortement impactés et demeureront probablement durablement affectés en 2021. Notre pays, dont la part du tourisme dans le PIB est très importante, souffre ainsi davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants.

Pour 2021 les estimations évoluent chaque semaine en fonction de la pandémie et l'optimisme de la rentrée laisse la place à des incertitudes quant au rebond de croissance réel qui sera mesuré.

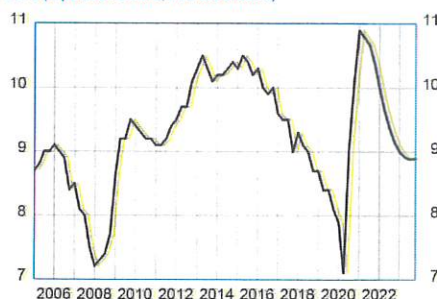
Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, **le gouvernement a accompagné les mesures de confinement d'un vaste ensemble de mesures d'urgence**, conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et certains secteurs d'activité plus durement touchés par l'épidémie (tourisme, automobile et aéronautique). Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards d'euros (près de 20 % du PIB), dont une partie aura un impact direct sur le solde public à hauteur de 64,5 milliards d'euros en 2020. L'impact des mesures de trésorerie (76 milliards d'euros) et des garanties de l'Etat (327,5 milliards d'euros) n'interviendront que plus tard.

Malgré ces mesures, les impacts pour les acteurs économiques sont déjà majeurs :

- **Pour les entreprises tout d'abord, la crise sanitaire s'est traduite par une forte hausse des demandes de crédits de trésorerie des entreprises**, atteignant des niveaux records. La proportion des crédits de trésorerie, et notamment des Prêts Garantis par l'État (PGE) dans les nouveaux crédits octroyés (hors découverts) est ainsi passée de 35 % au 1er trimestre 2020 à 72 % au 2ième trimestre 2020. Fin septembre 2020, les crédits mobilisés par les entreprises atteignaient 1 170 milliards d'euros soit une hausse de 12,4 % en glissement annuel. Le dispositif d'activité partielle, les exonérations de charges sociales et le fonds de solidarité ont néanmoins permis à beaucoup d'entre elles de résister jusqu'ici et l'année 2020 se traduira par moins de faillites qu'en 2019. **Cependant, une fois que le passif sera exigible, il est à craindre un nombre de défaillances en forte hausse en 2021.**
- **Pour les particuliers ensuite, la crise se traduit par des pertes de revenus majeures.** Par ailleurs, malgré le soutien du gouvernement, mettant en place un dispositif massif de soutien à l'activité partielle destiné à limiter la hausse du chômage, dont le coût pour 2020 est estimé à 31 milliards d'euros (1,3 % de PIB), **l'impact de la crise sanitaire sur le marché du travail est déjà lourd** : aux deux premiers trimestres, l'ampleur des destructions d'emploi a dépassé les créations accumulées au cours des trois précédentes années. Le nombre de chômeurs atteint 2,7 millions de personnes tandis que le taux de chômage s'élève de nouveau à 9,0 % (BIT). Le taux de chômage devrait continuer sa progression pour atteindre plus de 11 % en 2021. **Cette situation de l'emploi aura nécessairement des répercussions importantes sur les revenus des ménages.**

Graphique 13 : Taux de chômage

(BIT, en % de la population active, France entière)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2020, projections Banque de France sur fond bleuté.

1.3 Le budget 2021 de l'Etat

1.3.1 Le scénario économique

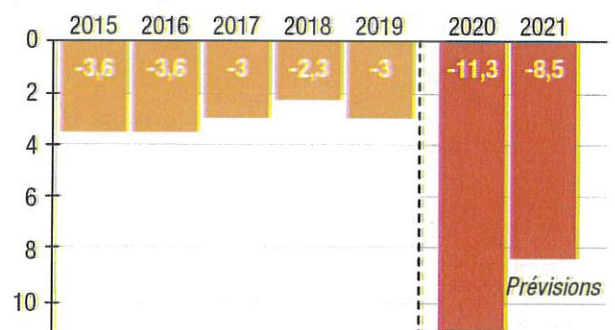
Dans cette période de recrudescence de l'épidémie de Covid-19, de durcissement des restrictions et de fortes incertitudes économiques qui en découlent, le gouvernement a présenté en septembre un budget inédit et volontariste. Ses prévisions ont cependant été revues au cours de la discussion budgétaire, en raison de la deuxième vague d'épidémie de Covid-19 et du second confinement. **Après une chute historique de 9% du produit intérieur brut (PIB) en 2020 (estimation INSEE), il parie maintenant sur un rebond de la croissance de 6 % en 2021.**

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, **le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB** selon le 4^{ème} projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020.

Pour 2021, le projet de budget table sur un déficit public à 8,5% du PIB et une dette publique à 122,4% du PIB. Mais le contexte sanitaire incertain pourrait rendre caduques les prévisions économiques du gouvernement, incitant les acteurs publics dont nous faisons partie à la plus grande prudence.

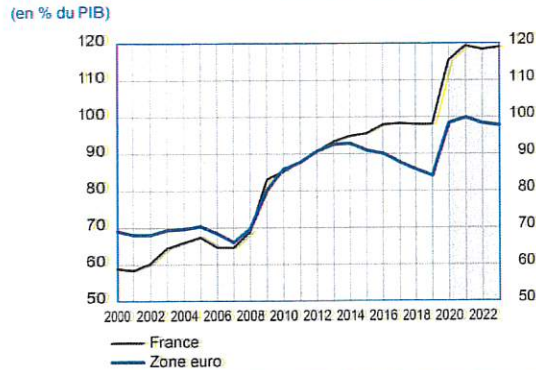
Un déficit public inédit

(en % du PIB)



SOURCE : INSEE, GOUVERNEMENT

Graphique 15 : Dette publique en France et en zone euro

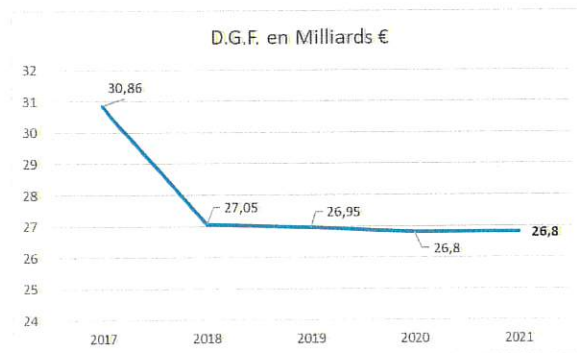


La forte augmentation de la dette publique française ne devrait toutefois pas affecter la viabilité de la dette française en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE. Compte tenu du niveau très faible de l'inflation¹, les taux d'intérêt devraient rester bas sur la durée.

1.3.2 Principales mesures concernant le bloc communal

Les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales continueront d'augmenter en 2021 à périmètre constant dans le projet de loi de finances pour 2021, mais diminuent à périmètre courant.

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2021 repose sur la stabilisation des dotations. Conformément aux promesses de début du mandat, le gouvernement ne baissera pas les concours financiers de l'État aux collectivités pour la quatrième année consécutive. Ils seront même en légère augmentation de 1,2 milliard d'euros l'année prochaine, pour atteindre 50,3 milliards d'euros. **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) devrait être stable en 2021**, avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 pour les départements, soit 26,8 milliards d'euros au total.



¹ La forte baisse de l'Indice des Prix à la Consommation (0 % en septembre après 1,5% en janvier), due à l'effondrement des prix de certains biens et services consécutivement à une forte baisse de la demande mondiale, conduit à des hypothèses basses d'inflation pour 2021 : après 1,1 % en 2019, l'inflation française devrait atteindre 0,5 % en 2020 et 0,6 % en 2021.

Le PLF 2021 marque également l'entrée en vigueur du nouveau schéma de financement des collectivités locales suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation pour l'ensemble des ménages. Pour rappel, 80% des foyers ne paient plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale tandis que pour les 20 % restant, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale. La perte fiscale pour l'Etat sera de 17 milliards d'euros au total.

Dès l'année prochaine, les communes se verront transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, répartie par application d'un coefficient correcteur censé neutraliser les phénomènes de sur et sous compensation. Les intercommunalités et les départements récupéreront une fraction de TVA. Pour compenser la perte des frais de gestion de la taxe d'habitation, les régions toucheront une dotation de 293 millions d'euros.



Concernant les conséquences de la réforme de la taxe d'habitation, et pour éviter les effets en 2022 sur les potentiels fiscaux et indicateurs financiers, le PLF 2021 introduit un dispositif de « neutralisation » des effets de la réforme sur les indicateurs financiers servant à la répartition des dotations et fonds de péréquation.

Enfin, le PLF prévoit la mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA dès 2021. L'éligibilité de la dépense au FCTVA ne sera plus fonction de sa nature juridique mais de son imputation comptable. La mise en œuvre se fera progressivement sur 3 ans pour les dépenses éligibles réalisées à partir du 1er janvier 2021, en 2021 pour les collectivités percevant le FCTVA l'année même de la dépense, en 2022 ou en 2023 respectivement pour les perceptions en N+1 ou N+2. Un bilan sera réalisé pour s'assurer de la neutralité budgétaire de cette réforme.

1.3.3 Le plan de relance

Le Plan de Relance s'élèvera à 100 milliards d'euros sur deux ans et sera fléché vers trois sujets prioritaires :

- **La transition écologique ;**
- **La compétitivité des entreprises ;**
- **La cohésion sociale et territoriale.**

Les mesures qui impacteront les collectivités sont les suivantes :

- **Rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux :** 4 milliards d'euros devraient être investis par l'Etat via la DETR, la DSIL et des dotations spécifiques. 500 millions d'euros devraient également être fléchés sur la rénovation thermique du parc de logement social via les collectivités et les organismes HLM.
- **Centre de tri et déchets :** 500 millions d'euros seront consacrés à l'économie circulaire et au traitement des déchets : développement des centres de tri, soutien au tri des déchets recyclables, « via une aide financière aux collectivités locales pour le déploiement du tri sélectif sur la voie publique », soutien à la valorisation des biodéchets, aides financières à l'investissement dans des unités de production d'énergie à partir de combustibles de récupération. Les fonds seront débloqués et versés, via l'ADEME, entre 2020 et 2022.
- **Infrastructures et transports :** 1,2 milliards d'euros seront consacrés aux mobilités du quotidien, 4,7 milliards d'euros pour le ferroviaire et 550 millions d'euros pour les travaux d'infrastructures.
- **Fiscalité locale :** le projet de budget prévoit une réduction de 10 milliards d'euros de la fiscalité économique locale (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises ou CVAE et Cotisation Foncière des Entreprises ou CFE) à partir du 1er janvier 2021 destiné à contribuer au plan de relance en réduisant les taxes qui pèsent sur les facteurs de production des entreprises indépendamment de leurs résultats et donc à redresser leur compétitivité. Cette réduction ne concerne pas directement le niveau communal.

L'obtention de ces crédits reposerait toutefois sur l'identification d'un projet s'inscrivant parfaitement dans les trois objectifs précités et une forte mobilisation pour convaincre nos partenaires institutionnels. Il faut par ailleurs noter que les demandes déjà inscrites au niveau départemental au titre de la DSIL dépasse d'environ 5 millions d'euros les moyens financiers connus à ce jour.

2 La situation financière de la commune

2.1 Les tableaux de bord

Afin d'éclairer le débat sur les orientations budgétaires 2021, il convient de porter un regard sur l'évolution de la structure budgétaire de la collectivité et des principaux indicateurs de gestion à travers une rétrospective de l'exécution des cinq derniers exercices budgétaires. Cette rétrospective s'appuie sur les tableaux de bord joints :

- **L'ensemble des indicateurs est communiqué en annexe 1 : « Tableau de bord de gestion au 31/12/2020 » ;**
- **Les données d'analyse de la dette sont communiquées en annexe 2 : « Tableau de bord de la dette au 31/12/2020 ».**

Sans rentrer dans le détail de chaque indicateur, le présent chapitre analyse les principaux d'entre eux à fin 2020.

De manière générale, l'année est évidemment marquée par **la crise du COVID-19** avec plusieurs effets :

- **Des pertes de recettes consécutives à la non-réalisation d'activités** (conservatoire ou nautisme par exemple) **ou à des abattement et dégrèvements consentis par la ville afin de contribuer au maintien de l'activité économique locale** (DSP cinéma, loyers, droits de terrasses, abonnements marché...) à hauteur de 175 K€;
- **Des dépenses imprévues** (telles que l'achat de masques) à hauteur de 24 K€ ;
- **La non-réalisation d'investissements sur l'exercice avec un report sur 2021** à hauteur de 972 K€.

On retrouvera ces deux points majeurs à la lecture des indicateurs qui vont suivre.

2.2 Les principaux indicateurs à fin 2020

Chaque commune appartient à une strate, en fonction de son nombre d'habitants, de son appartenance ou non à un EPCI à fiscalité propre, ainsi que, le cas échéant, du régime fiscal de cet établissement.

Il existe plusieurs ratios pour analyser les finances d'une collectivité. La situation de notre commune en matière statistique est particulière car les ratios sont habituellement calculés sur la base de la population permanente, soit environ 4 000. Pour avoir une meilleure approche de la situation de notre ville, il est plus pertinent de retenir sa population « DGF » (8 143 en 2019) et ainsi comparer avec des communes de la strate 5 à 10 000 habitants.

L'épargne de gestion :

Elle correspond au **différentiel entre les produits courants et les charges courantes**, indépendamment des opérations financières. Son emploi est d'assurer le règlement des intérêts.

Notre épargne de gestion se situe à 1 796 K€ en 2020, en diminution de 263 K€ par rapport à 2019. Cette diminution s'explique principalement par la crise sanitaire et les éléments évoqués en introduction de ce chapitre.

L'épargne brute :

C'est l'épargne de gestion moins les charges et recettes financières (essentiellement les intérêts des emprunts) et les résultats exceptionnels.

L'épargne brute témoigne tout à la fois de la **capacité de la collectivité à se désendetter ou à investir**, avec un effet de levier de 1 à 10. Ainsi, 1€ d'épargne brute représente une ressource de 1€ directement mobilisable en section d'investissement. Cette ressource permet de gager, à condition qu'elle soit récurrente, une annuité d'emprunt du même montant. Par exemple, elle permet de contracter un emprunt de 10 € (au taux d'intérêt de 5 % sur 15 ans). Mais cet effet levier joue dans les deux sens : 1 € de perdu en fonctionnement représente 10 € de moins de capacité à investir. C'est la raison pour laquelle la section de fonctionnement est si importante à considérer dans l'approche des finances locales.

L'épargne brute de la commune suit la même tendance que l'épargne de gestion pour les mêmes motifs, soit 1678 K€ en 2020 en diminution de 271 K€ par rapport à 2019.

L'épargne nette / disponible, ou autofinancement net :

L'épargne nette correspond à l'épargne brute moins le remboursement du capital de la dette. C'est ce qu'il reste pour financer les investissements directs. Elle représente la ressource disponible susceptible d'être réinvestie dans les équipements et/ou dans le fonds de roulement².

La relative stabilité de l'épargne disponible se poursuit en 2020 (à l'exception de 2018, particulièrement importante du fait de la reprise du solde du lotissement communal et dans une moindre mesure d'un retard de paiement du SDEER). L'épargne disponible est de 1025 K€ en 2020, en diminution de 170 K€ :

Années	2016	2017	2018	2019	2020
Montant en K€	973	920	2 106	1 195	1 025*

*

estimé

La baisse de 2020 par rapport à 2019 est principalement imputable aux pertes de recettes liées à la crise sanitaire. Elles sont ici partiellement compensées par la diminution du montant consacré au remboursement du capital de la dette à hauteur de 100 K€.

² Le fonds de roulement mesure les ressources dont dispose la collectivité pour financer son exploitation courante. Le fonds de roulement, calculé au 31 décembre de l'année N, correspond à l'excédent des ressources stables (capitaux propres, amortissements et provisions, dettes financières) sur les emplois stables (actif immobilisé brut).

Le taux d'épargne brute :

C'est le **ratio épargne brute/recettes réelles de fonctionnement** exprimé en pourcentage. Il traduit la **part des recettes courantes qu'une collectivité est en mesure d'épargner chaque année sur son cycle de fonctionnement en vue de financer sa section d'investissement**. Le seuil minimal d'alerte retenu est de 8 % et la zone de vigilance est de 10 %.

Notre taux d'épargne brute est de 20,17 % en 2020, en diminution de 3 points, mais restant très au-dessus du seuil de vigilance. Il s'élève pour les communes de notre strate à 18,7 %.

L'encours de la dette :

Il s'agit de la **dette qui reste due au 31 décembre de l'exercice**.

Dans le respect des engagements de l'équipe municipale, l'année 2020 a comme prévu permis de *finaliser l'opération de construction du Spot et les premières cessions destinées à en assurer le financement* :

- Vente des appartements et commerces, à l'exception du T4 dont la vente est envisagée en 2021,
- Offre d'achat de la poste, dont la finalisation est cependant reportée sur 2021.

L'état très satisfaisant des finances de la commune a ainsi permis de rembourser intégralement le prêt In Fine prévu pour cette opération sans attendre le dénouement de la vente de la Poste, en puisant sans risque dans sa trésorerie.

Notre dette au 31 décembre 2020 s'élevait à 4 507 811,99 €, en forte diminution suite au remboursement de l'emprunt In Fine réalisé pour le financement du spot. Après une pointe à 8 655 K€ en 2019, l'encours de la dette retrouve un niveau inférieur à celui de 2016.

L'encours de dette par habitant :

C'est un **indicateur permettant d'effectuer des comparaisons avec des collectivités similaires et avec la moyenne de la strate démographique concernée**.

Le remboursement du prêt In Fine permet de baisser significativement le niveau d'endettement de la commune avec un **encours de dette par habitant qui passera de 1064 € en 2019 à 554 € en 2020 (soit un niveau inférieur à celui de 2016) alors que la moyenne des communes de notre strate démographique est à 860 €**. C'est donc un montant nettement inférieur à la moyenne nationale pour la strate considérée.

L'encours de dette sur les recettes réelles de fonctionnement :

Aussi appelé "ratio de surendettement", il permet de mesurer **le poids de la dette³ par rapport à la richesse de la collectivité**. Il se mesure en pourcentage et peut être comparé avec des collectivités similaires et les moyennes que dégage la strate. **Quand le ratio est supérieur à 100%, cela signifie que la totalité des recettes d'une année ne serait pas suffisante pour**

³ Le poids de la dette correspond à la part totale des dépenses qui sont consacrées au remboursement des emprunts, capital et intérêts ("service de la dette").

rembourser la dette. L'encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement se situe à 54,17%, alors que la moyenne nationale se situe à 76%.

L'encours de la dette sur l'épargne brute :

Aussi appelé "capacité de désendettement", il mesure la **capacité d'une collectivité à s'acquitter des charges de sa dette** (encours de dette/épargne brute). Il répond à la question suivante : **combien faudrait-il d'exercices budgétaires à la collectivité pour rembourser la totalité du capital de sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne ?**

Elle passe de 4,44 ans en 2019 à 2,69 ans en 2020 (soit un niveau proche de celui de 2016), contre 4,3 années pour les collectivités de la même strate. Ce ratio est excellent pour la commune de Saint-Palais-sur-Mer : le seuil maximum est de 12 ans et la zone de vigilance à partir de 10 ans.

2.3 Synthèse des ratios obligatoires et comparaison nationale

Le tableau suivant reprend l'ensemble des ratios obligatoires et établit une comparaison avec les communes de notre strate :

	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de dette par habitant	560,70	640,99	972,29	1 064,15	554,19
<i>Moyenne Nationale</i>	<i>874,00</i>	<i>860,00</i>	<i>860,00</i>	<i>860,00</i>	<i>860,00</i>
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) hors travaux en régie par habitant	738,60	753,11	771,13	793,39	816,62
<i>Moyenne Nationale</i>	<i>939,00</i>	<i>935,00</i>	<i>935,00</i>	<i>935,00</i>	<i>935,00</i>
Produit des impositions directes / population	597,15	607,28	625,05	646,67	661,34
<i>Moyenne Nationale</i>	<i>500,00</i>	<i>507,00</i>	<i>507,00</i>	<i>507,00</i>	<i>507,00</i>
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) par habitants	970,15	970,89	1 130,79	1 033,06	1 023,00
<i>Moyenne Nationale</i>	<i>1 125,00</i>	<i>1 133,00</i>	<i>1 133,00</i>	<i>1 133,00</i>	<i>1 133,00</i>
Dépenses d'équipement brut / population	204,84	492,28	341,41	437,71	253,21
<i>Moyenne Nationale</i>	<i>283,00</i>	<i>305,00</i>	<i>305,00</i>	<i>305,00</i>	<i>305,00</i>
Dépenses Globales de Fonctionnement (DGF) par habitant	123,79	112,82	110,83	108,22	108,06
<i>Moyenne Nationale</i>	<i>153,00</i>	<i>153,00</i>	<i>153,00</i>	<i>153,00</i>	<i>153,00</i>
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	51.47 %	57.4 %	57.01 %	57.03 %	56.67 %
<i>Moyenne Nationale</i>	<i>56.3 %</i>	<i>56.0 %</i>	<i>56.0 %</i>	<i>56.0 %</i>	<i>56.0 %</i>
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) et remboursements de dette / recettes réelles de fonctionnement	87.91 %	88.56 %	77.1 %	85.77 %	87.68 %
<i>Moyenne Nationale</i>	<i>91.0 %</i>	<i>90.1 %</i>	<i>90.1 %</i>	<i>90.1 %</i>	<i>90.1 %</i>
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	21.11 %	50.7 %	30.19 %	42.37 %	24.75 %
<i>Moyenne Nationale</i>	<i>25.2 %</i>	<i>27.0 %</i>	<i>27.0 %</i>	<i>27.0 %</i>	<i>27.0 %</i>
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	57.67 %	65.88 %	85.98 %	103.01 %	54.17 %
<i>Moyenne Nationale</i>	<i>77.7 %</i>	<i>76.0 %</i>	<i>76.0 %</i>	<i>76.0 %</i>	<i>76.0 %</i>

2.4 L'environnement socio-économique de la commune et les ressources de fonctionnement

Le potentiel financier est l'indicateur de ressources calculé annuellement par l'Etat qui intègre les recettes fiscales communales, une quote-part de recettes intercommunales et des dotations de l'Etat.

La commune dispose d'un potentiel financier supérieur de 10,30 % par rapport aux communes de même strate, soit 1060 € par habitant (moyenne de la strate à 961 €)

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 8 321 K€ en baisse de 0,97% par rapport à 2019, soit un montant de 2,09 € / habitant (population réelle).

Elles sont principalement composées des impôts et taxes (6 496 K€) et des dotations et subventions (1 070 K€).

Les contributions directes représentent les recettes liées aux 3 taxes (habitation, foncier bâti et foncier non bâti) ainsi que les dotations de compensation.

Les recettes fiscales d'une collectivité s'apprécient au regard :

- Des bases fiscales : elles poursuivent leur progression en 2020 (à l'exception du non bâti, mais qui représente un montant faible) ;
- Des taux appliqués, qui restent stables.

Nous percevons des produits à hauteur de 661 K€, plus élevé que la moyenne nationale qui s'établit à 507 K€.

Les autres impôts et taxes sont constitués de la fiscalité indirecte (articles du chapitre de recettes Impôts et taxes (73) diminués de la fiscalité directe (articles 731) et des reversements de fiscalité (732)). Il s'agit principalement de la taxe additionnelle aux droits de mutation⁴, qui poursuit sa progression, de la taxe sur l'électricité et des droits de place, quant à eux en baisse pour les motifs précédents exprimés. Au total, ils restent relativement stables entre 2019 et 2020, passant de 1 102 K€ à 1 117 K€.

Par ailleurs, la commune a continué en 2020 d'être impactée par la baisse de la dotation de fonctionnement qu'elle subit : la DGF versée par l'Etat pour compenser les frais de la décentralisation a baissé de plus de 470 000 € durant le précédent mandat. On constate cependant une quasi-stabilisation de 2019 à 2020 (-0,14%), soit 108 € / habitant (moyenne nationale à 153 € / habitant).

Enfin, les autres recettes (chapitre 70, constitué de 70631 - activités nautiques, 70623 - terrasses et 70632 - centre de loisirs et chapitre 75, loyers) sont en baisse de près de 1 K€ pour les motifs précédemment expliqués dans le contexte de crise sanitaire.

⁴ Le classement station de tourisme permet à la ville de percevoir la taxe additionnelle aux droits de mutation en lieu et place du département. Cette ressource est essentielle pour notre commune.

2.5 Les dépenses de fonctionnement

Après deux années de hausse comprise entre 3,20 et 3,70%, la commune a pu limiter la progression des dépenses réelles de fonctionnement à 1,36% entre 2019 et 2020.

Le principal poste est celui des dépenses de personnel. Elles représentent un montant de 3 764 K€ en 2020.

Les charges de personnel représentent 56,7 % des dépenses réelles de fonctionnement. La commune se situe aujourd'hui dans la fourchette haute de la part du budget de fonctionnement consacrée à cette charge comparativement à des communes similaires, mais dans la moyenne de celles à caractère touristique (57%).

L'évolution de la masse salariale s'établit de 2017 à 2020 à + 250 K€ soit une augmentation de 7 %. Elle correspond notamment, hors évolution naturelle de la masse salariale, à une évolution du nombre d'ETP de 75,37 en 2017 à 83,09 en 2020 ainsi qu'à la mise en œuvre du RIFSEEP (+70 K€), au rattrapage des cotisations retraites / privé et à l'augmentation de l'assurance statutaire.

L'évolution des charges de personnel a toutefois été maîtrisée avec une augmentation de 0,72% en 2020, imputable à d'importants efforts de maîtrise de ce poste, des recrutements saisonniers plus limités en raison de la crise sanitaire et la maîtrise des éléments variables (heures supplémentaires). La ville a cependant souhaité verser une prime exceptionnelle aux agents ayant contribué au maintien du service public dans les conditions difficiles imposées par la première phase de confinement conformément au décret 2020-570 du 14/05/2020.

Tableau des emplois permanents au 31.12.2020							
Filière	Grade	Catégorie	Statut			Hommes	Femmes
			titulaire	CDI	CDD		
Administrative	attaché hors classe	A	1			1	
	Attaché	A	2		1	1	2
	rédacteur principal 1è classe	B	1				1
	rédacteur	B	3			1	2
	adjoint administratif principal 1è classe	C	12			2	10
	adjoint administratif	C	3			1	2
Animation	animateur principal 1è classe	B	3			1	2
	adjoint d'animation principal 2è classe	C	2				2
	adjoint d'animation	C	1				1
Culturelle	assistant de conservation principal 1è classe	B	1				1
	adjoint du patrimoine principal 2è classe	C	1				1
	assistant d'enseignement artistique principal 1è classe	B	5			1	4
	assistant d'enseignement artistique	B		1	4	3	2
Médico-sociale	ATSEM principal 2è classe	C	3				3
Police municipale	Chef de service principal 1è classe	B	1			1	
	Brigadier-chef principal	C	2			2	
Sportive	Educateur des APS principal 2è classe	B		1		1	
	Educateur des APS	B		1		1	
Technique	Ingénieur principal	A	1				1
	Technicien	B	2		1	3	
	Agent de maîtrise principal	C	1				1
	Agent de maîtrise	C	1			1	
	Adjoint technique principal 1è classe	C	14		1	13	2
	Adjoint technique principal 2è classe	C	8			6	2
	Adjoint technique	C	11		2	8	5
			79	3	9	47	44
Total			91			91	
Emplois non permanents							
Hors filière	Apprentis				2	2	
	CDD occasionnel	C			4	2	2

Par ailleurs, les charges à caractère général, qui représentent 28% ont subi en 2020 une hausse de près de 4% liée principalement aux travaux qui se sont révélés nécessaires au Petit Poucet.

Enfin, les atténuations de produits sont principalement affectées par l'état de carence de la commune : La loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000 renforcée par la loi du 18 janvier 2013 impose aux communes de plus de 3 500 habitants comprises dans un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants d'avoir un nombre total de logements locatifs sociaux représentant au moins 25 % des résidences principales. **Le prélèvement financier est de 265 K€ en 2020.**

2.6 L'investissement

Les dépenses d'équipement brut hors restes à réaliser et remboursement du capital des emprunts étaient de 3 460 K€ en 2019 et de 2 059 K€ 2020. **La crise sanitaire ayant pratiquement paralysé l'activité au printemps 2020 n'a pas permis de réaliser l'ensemble des investissements prévus. Les reports sont estimés à près de 1 M€, même s'ils sont financés et n'impactent pas l'élaboration du budget 2021.** L'état des restes à réaliser est joint en annexe 3.

2.7 Conclusions de la rétrospective 2016-2020

L'année 2020 est marquée par les conséquences économiques du COVID-19.

La rétrospective financière fait donc apparaître **une évolution plus faible des recettes de fonctionnement courant (392 K€) que celle des dépenses de fonctionnement courant (574 K€) qui apparaît principalement en 2020 en raison des effets de la crise sanitaire.** En effet, une analyse sur les exercices 2016 à 2019 seuls montre une progression quasi identique des recettes de fonctionnement courant (473 K€) que celle des dépenses de fonctionnement courant (485 K€). **Un effet ciseau apparaît en 2020. C'est évidemment un point de vigilance, d'autant plus que les effets de cette crise sanitaires restent difficiles à évaluer sur les prochains exercices. Il est sans doute probable que la commune ne pourra pas réitérer les efforts consentis vis-à-vis des acteurs économiques de son territoire sans impact sur sa stabilité financière, sauf à engager une politique d'économie sur ses charges de fonctionnement.**

La rétrospective financière 2016-2020 fait apparaître une relative stabilité des grands équilibres budgétaires, de l'épargne et de l'autofinancement jusqu'en 2020. Il faut toutefois s'attendre à un risque de détérioration de l'autofinancement dans les années à venir.

Dans ce contexte, le désendettement prévu par l'ancienne équipe et réalisé en 2020 contribue heureusement à une amélioration de la situation financière de la ville. Ses charges financières resteront maîtrisées en 2021, préservant des capacités d'emprunt sans doute nécessaire ultérieurement pour la réalisation des principaux projets de la nouvelle mandature.

3 Les orientations du budget prévisionnel 2021

Aucun élu ne pouvait imaginer des conditions plus singulières que celles que nous connaissons aujourd'hui pour démarrer un mandat, conditions qui ont et auront un impact significatif sur le budget des collectivités. La crise que nous vivons a montré la place prépondérante de la santé dans la vie de chacun. Dans ce contexte, notre première responsabilité est d'accompagner chaque habitant dans la crise actuelle.

La préparation des orientations budgétaires de l'année 2021 s'inscrit dans ce contexte inédit, rendu particulier par *les incertitudes qui demeurent quant à la stabilisation de la situation* : nous vivons désormais une multitude de crises qui se cumulent dans les domaines sanitaire, climatique, économique, social et sociétal. Nous devons les gérer tout en permettant à notre ville d'avancer en relevant ses principaux défis. Nous refusons que les années à venir soient des années blanches où l'on ne ferait que réagir : il nous faut agir. **Nos objectifs sont donc tout à la fois de gérer sainement le présent comme il l'a été sur le précédent mandat et préparer l'avenir à travers une feuille de route ambitieuse pour la mandature.**

Au regard de la situation économique due à la crise sanitaire actuelle et des incertitudes fortes qui en découle, il n'en reste pas moins vrai qu'il est particulièrement difficile de réaliser une projection fiable sur l'année 2021. Ce contexte nous incite à la plus grande prudence dans la détermination des hypothèses qui présideront à l'élaboration du budget 2021 de la commune.

3.1 Une nouvelle gouvernance pour mener les projets phares liés à la nouvelle mandature

Les élections municipales 2020, tout en confirmant la réussite de l'équipe municipale sortante, ont donné lieu à la réaffirmation d'une **forte ambition sur de nombreux projets structurants pour Saint Palais Sur Mer, dans la continuité de la mandature précédente** : réhabilitation de l'avenue de la Grande Côte (démarche ADS), réflexion sur l'avenir du centre-ville et ses équipements principaux (salle des fêtes, marché...), poursuite du travail engagé pour la mise en place d'une maison de santé, etc... Par ailleurs, **de nombreux dossiers urgents ne peuvent attendre** : accessibilité de la plage et falaise du Platin, éclairage provisoire de l'avenue de la Grande Côte, renforcement des moyens destinés à la propreté, travaux au Petit Poucet et bien entendu un plan d'action destiné à améliorer les eaux de baignade, dont nous avons tous pu constater l'urgence après l'évènement climatique majeur vécu le 13 août dernier.

Au regard de ce contexte, **un travail majeur de l'équipe municipale a été engagé dès juin 2020 pour définir une feuille de route pour la mandature et prioriser les projets qui en découle.** Elle a été communiquée à l'administration pour une évaluation de ses impacts en deux temps :

- Dans le cadre du calendrier d'élaboration budgétaire 2021 pour **prise en compte des impacts financiers de ces projets sur les budgets de fonctionnement et d'investissement 2021** ;

- A moyen terme pour **disposer d'une vision pluriannuelle de la programmation de nos investissements majeurs.**

Un extrait de cette feuille de route décrivant les projets ayant un impact sur le budget de fonctionnement et le budget d'investissement est disponible dans sa version courante en annexe 4 du présent document. Le travail sur la feuille de route se poursuivra en 2021.

3.2 Les évolutions du contexte financier local

La commune continuera en 2021 d'être impactée dans une moindre mesure par :

- **La DGF : le gouvernement actuel s'engage à une stabilisation de celle-ci en 2021, sans qu'aucune disposition ne permette à ce stade de garantir la pérennité de cette ressource**, susceptible d'être mise à mal dans les prochaines années par un Etat en crise financière.
- **L'état de carence de la commune** : comme pour la précédente période, malgré des efforts soutenus dans un contexte de rareté du foncier et de recours récurrents, la commune n'ayant pas atteint ses objectifs triennaux de réalisation de logements sociaux, le préfet a reconduit l'état de carence pour la période 2020/2022 avec pour conséquence la suspension du droit de préemption urbain (DPU) au profit de l'Etat qui l'a délégué à l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine. Néanmoins, **au regard des efforts importants de la commune ces dernières années et de sa volonté d'avancer sur ce dossier, le prélèvement financier sera en baisse de près de 100 K€ (168 K€ en 2021 après un prélèvement de 265 K€ en 2020).**

Par ailleurs, **la commune pourrait voir apparaître en 2021 une possible nouvelle contrainte financière avec le transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) à la CARA, estimée à ce jour par l'EPIC à 185 K€.**

Enfin, il est important de noter que les dépenses courantes de la ville sur son périmètre d'intervention traditionnel vont poursuivre leur augmentation, la commune étant toujours en croissance : même si la démographie de sa population permanente n'a pas évolué significativement, le nombre de logements et de voiries poursuit sa progression.

3.3 Les grandes orientations

Compte-tenu des éléments précédemment exposés, et des conséquences probables de la crise sanitaire et financière actuelle, non évaluables à ce stade et obligeant à la plus grande prudence, la commune a défini sa stratégie financière pour 2021. L'année 2021 permettra ensuite de développer une vision pluriannuelle de nos investissements.

La rigueur de gestion, de mise lors du précédent mandat, sera poursuivie et les orientations 2021 sont les suivantes :

- **Maintenir les taux d'imposition pour ne pas alourdir la pression fiscale ;**
- **Préserver les capacités d'endettement de la commune en prévision des grands chantiers à venir ;**
- **Conserver une bonne capacité d'autofinancement.**

Il est toutefois impératif de prévoir d'ores et déjà de disposer de marges de manœuvre pour s'adapter à l'évolution de la crise sanitaire et ses conséquences sur nos finances.

3.3.1 Maintenir les taux des impôts locaux en 2021

Le conseil municipal a procédé à une augmentation des 3 taxes locales de 3 % pour la dernière fois en 2016 afin de rattraper le retard pris au cours des 20 dernières années dans la réfection du réseau routier urbain. Dans la droite ligne des années précédentes du mandat, les taux d'imposition ne seraient pas augmentés en 2021.

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives (bases d'imposition), relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Celui-ci n'est donc plus inscrit dans les lois de finances annuelles. Codifié à l'article 1518 bis du CGI, le coefficient de revalorisation forfaitaire est calculé comme suit :

$$\text{Coefficient} = 1 + [(\text{IPC de novembre N-1} - \text{IPC de novembre N-2}) / \text{IPC de novembre N-2}] \text{ où IPC} = \text{Indice des Prix à la Consommation harmonisé}$$

Pour 2021, la revalorisation annuelle des valeurs locatives serait de 0,2%.

Sans même modifier les taux des impôts locaux, et indépendamment des dégrèvements et du dynamisme des bases, il y aura donc une légère augmentation de la recette fiscale.

Les valeurs cadastrales du foncier non-bâti étant particulièrement faibles, son produit est actuellement négligeable dans les recettes de la commune.

3.3.2 Préserver les capacités d'endettement de la commune dans la moyenne des collectivités de la strate

L'analyse de la dette précédemment exposée montre que la commune dispose de marges de manœuvre permettant d'envisager sereinement de recourir à l'emprunt pour assumer une politique d'investissement volontariste conforme à sa feuille de route et aux besoins exprimés, sans pour autant mettre en difficulté la commune. Cette option sera activée pour les grands projets de la mandature dans la mesure où l'endettement qui en découle ne dépasse pas la moyenne des collectivités de la strate.

3.3.3 Conserver une bonne capacité d'autofinancement

L'analyse de l'endettement de la commune et particulièrement de sa capacité à rembourser son encours et ses intérêts a montré la capacité de la commune à dégager une bonne épargne brute. Cette propension à entretenir un autofinancement confortable passe par une bonne maîtrise des dépenses par rapport aux recettes de la collectivité.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement devra permettre de conserver un autofinancement stable pour ce nouvel exercice budgétaire.

Les marges dégagées seront prioritairement affectées à l'investissement afin de poursuivre l'effort sur les dépenses d'équipement définies dans la feuille de route sur les années à venir.

3.4 Les recettes

3.4.1 Recettes des services

En raison des forts aléas pesant sur la poursuite de la crise sanitaire, on attendra de manière extrêmement prudente en 2021 une somme comparable à celle de 2020 soit 484 K€.

3.4.2 Fiscalité et taxes

La municipalité proposera un budget 2021 sans augmentation des taux de la fiscalité directe locale.

Après une année 2020, où le produit des taxes a poursuivi sa progression de 2,3 % dont 0,9 % du fait de la revalorisation des bases, il ne semble pas envisageable de conserver le même taux de croissance dans nos hypothèses budgétaires pour 2021. On tablera de manière prudente sur un produit identique à celui de 2020.

La taxe d'habitation et le foncier bâti procurent à la commune, et de loin, sa recette la plus importante (5,2 M€).

Le classement station de tourisme permet à la ville de percevoir la taxe additionnelle aux droits de mutation en lieu et place du département. Il importe de noter que la taxe additionnelle aux droits de mutation est une recette extrêmement dynamique sur Saint-Palais. Elle indique l'excellente santé du marché immobilier saint-palaisien (762 K€). C'est une taxe avec forte variabilité de produit, la prudence sera donc de mise dans les prévisions budgétaires.

La taxe sur l'électricité, stable depuis plusieurs années (180 K€), permet à la commune d'assurer l'entretien et la modernisation de son éclairage public.

3.4.3 Dotations

Compte tenu des premières informations disponibles sur l'enveloppe nationale de la Dotation globale de fonctionnement, celle-ci sera stable en 2021. A l'inverse la dotation de solidarité rurale a progressé (liée au nombre d'enfants scolarisés, la longueur de la voirie...), mais c'est une petite recette de 75 K€.

Les autres participations des partenaires institutionnels de la commune (département, Caf, CARA...) devraient être, elles aussi, du même niveau que l'an passé.

3.4.4 Produits du patrimoine

Les produits des locations d'immeuble de la commune (Petit Poucet, Faustino, La Poste...) représentent 100 K€. Pas de changement pour l'année prochaine.

3.4.5 Produits exceptionnels

Ils correspondent essentiellement aux remboursements des assurances ou aux cessions d'immobilisations (terrains, matériels, immobiliers). **Ce poste restera important cette année avec les ventes du dernier logement au spot et de la Poste et qui seront affectées aux investissements au chapitre 024.**

3.5 Les dépenses

3.5.1 Charges courantes

Les charges à caractère général devraient rester stables. Les démarches faites en matière de marchés publics et en gain de productivité compensent la progression des charges du fait de l'augmentation de patrimoine. Les efforts entrepris pour faire appel à la mise en concurrence des entreprises et fournisseurs de la commune seront poursuivis. La formation et la disponibilité du personnel seront renforcées sur les processus d'achat public.

La collectivité devra s'engager dans des études analytiques plus fines afin de détecter toute autre source d'économies possible pouvant contribuer à la maîtrise des charges.

3.5.2 Charges de personnel

La masse salariale devrait progresser d'environ 2,3 % cette année du fait de plusieurs éléments :

- Des évènements ponctuels : remplacement en CDD d'un agent absent au service informatique, cumul du salaire de base de deux Directeurs Généraux des Services (placement en surnombre du directeur actuel au 1^{er} février 2021 pour une durée d'un an).
- Dans un contexte sociétal attisant le besoin de proximité et de réponses locales, d'autres mesures quant à elles plus pérennes viendront renforcer cette tendance, principalement la réinternalisation de la propreté urbaine avec le recrutement de 2 agents de catégorie C.

Par ailleurs, le Glissement Vieillesse Technicité⁵ (GVT) aura un impact comme chaque année.

Dans ces circonstances, et la commune se situant aujourd'hui dans la fourchette haute de la part du budget de fonctionnement consacrée à cette charge comparativement à des communes similaires à caractère touristique, une attention particulière sera portée aux charges de personnel : **des optimisations des moyens humains seront recherchées en 2021 pour permettre autant que possible de contenir ces charges** tout en continuant à répondre avec efficience et efficacité aux nouveaux enjeux des politiques locales et aux fortes demandes des habitants. C'est pourquoi une **optimisation de l'organisation interne sera mise en œuvre afin d'améliorer le déploiement transversal des compétences, la répartition des temps de travail au regard des contraintes saisonnières et le pilotage des projets de la collectivité.**

La municipalité devra aussi répondre aux règles de pilotage de gestion des ressources humaines édictées par la loi de transformation de la fonction publique. **Elle devra ainsi définir ses lignes directrices de gestion, c'est-à-dire sa politique des axes relatifs à sa gestion des ressources humaines.**

⁵ Le GVT est une notion de variation de la masse salariale à effectif constant. Un solde positif traduit l'augmentation de la masse salariale du fait de la progression des agents dans leurs grilles indiciaires (avancement d'échelon, de grade ou de catégorie). Un solde négatif mesure le tassement de la masse salariale dû au départ d'une population dont le salaire est généralement supérieur à celui des entrants.

3.5.3 Atténuations de produits

La pénalité liée à la carence en logements sociaux sera réinscrite en baisse suite aux efforts consentis par la commune et reconnus récemment par l'état. Le taux de majoration passe de 100% à 50% pour les 3 ans à venir (soit une économie de 68 K€). Au regard des charges déductibles constatées en 2019, elle passera exceptionnellement de 265 K€ en 2020 à 168 K€ en 2021.

3.5.4 Charges d'intérêt de la dette

La commune a payé 140 K€ en 2020, montant relativement faible compte tenu de l'endettement de la commune et surtout de la persistance de taux d'intérêts historiquement très bas. **Le montant qui sera inscrit en 2021 s'établit à 104 K€, en baisse par rapport à 2020 suite au remboursement du prêt In Fine et à l'absence de nouvel emprunt.**

3.5.5 Autres charges

Cumulées, elles représentent 370 K€ au budget pour le paiement des subventions, des indemnités d'élus et des redevances pour brevets et licences. Il est à prévoir une évolution du montant consacré à l'accompagnements du tournoi international de tennis, dont la dotation sera en augmentation en 2021.

3.6 L'investissement

3.6.1 Les différents postes d'investissement

La voirie et les réseaux :

La commune poursuivra son important programme de rattrapage de travaux de voiries (chaussée, trottoirs) en veillant autant que possible à assurer l'effacement des principaux réseaux électriques et téléphoniques. L'année 2021 verra s'accélérer le **projet phare d'aménagement de l'avenue de la Grande Côte dans le cadre de l'étude ADS** (Aménagement durable des Stations) réalisée avec le GIP littoral de Nouvelle-Aquitaine.

Les travaux de bâtiments :

Des travaux sont à prévoir principalement pour **réhabiliter l'ancien hôtel de police, qui permettra de poser les bases d'un futur espace dédié à la santé, ainsi que des aménagements à la maison des associations** destinées à accueillir le Centre Communal d'Action Social d'une part et permettre de disposer d'un espace remplaçant provisoirement la salle des fêtes en prévision du réaménagement du centre-ville d'autre part.

Le foncier :

Après une parenthèse en 2020, la politique d'acquisition foncière sera poursuivie en 2021.

Les matériels et mobiliers :

Le renouvellement des matériels de la collectivité se fera à hauteur d'environ 300 K€ et concernera principalement **l'informatique, pour laquelle un effort de remise à niveau est à engager** (interconnexion des sites, téléphonie sur IP...), les matériels techniques, les véhicules et les mobiliers urbains. La commune assure par son amortissement le financement d'environ

180 K€/an de matériels. De nouveaux matériels, initialement prévus en 2020, seront proposés pour assurer l'information municipale et touristique à partir de panneaux électroniques.

Le remboursement du capital :

La charge de la dette en capital devrait significativement diminuer en 2021 passant de 4 288 K€ /an à 713 K€ / an réduisant d'autant son encours suite au remboursement du capital du prêt In Fine lié au Spot.

3.6.2 Le financement des dépenses d'investissement

Les prévisions d'investissements consécutives à la feuille de route s'établissent à près de 4,5 M€ (propositions nouvelles) et les reports de crédit sont de près de 1,0 M€ soit un besoin de financement de 5,5 M€.

Pour financer ses équipements, la commune dispose de plusieurs ressources possibles :

- Les financements externes : les subventions (subventions proprement dites et fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée ou FCTVA) ;
- L'autofinancement, une fois déduit le remboursement des emprunts ;
- D'autres ressources qui correspondent à des ressources permanentes (dites « de haut de bilan ») : ses réserves constituées de l'accumulation d'excédents passés, ou les produits issus de cessions d'actifs, c'est-à-dire de la vente de son patrimoine.
- De nouveaux emprunts.

Les résultats envisagés de 2020 laissent augurer un autofinancement d'environ 1,2 M€, auxquels il faut adjoindre près de 0,4 M€ d'amortissements.

La commune dispose de recettes propres, liées à la compensation de la TVA que reverse l'Etat à la commune, essentiellement sur ses investissements d'environ 0,5 M€ et par la perception de la taxe d'aménagement sur les permis de construire d'environ 0,25 M€ / an, ainsi que quelques subventions complémentaires qu'elle peut obtenir.

Enfin, le budget d'investissement prévoit la vente de la Poste et du dernier duplex au Spot pour 0,877 M€.

Aussi, il n'est pas nécessaire d'envisager un emprunt en 2021 : le financement devrait être couvert par l'autofinancement et les recettes propres.

* *

*

Conclusions

La détermination du budget est toujours un choix fondé sur un équilibre : les niveaux de pression fiscale et d'endettement d'un côté, les ambitions et besoins de la commune de l'autre. **Nous revendiquons une gestion raisonnable dans la lignée de la précédente mandature, qui nous protège des déconvenues financières.**

Malgré la crise sanitaire, le budget de la commune pour 2021 demeurera marqué par la stabilité. Le recours à l'emprunt sera évité afin de préserver les marges dégagées pour financer les grands travaux à venir dont l'impact se traduira significativement sur les budgets 2022 et 2023 (avenue de la Grande Côte notamment). Les dépenses de fonctionnement devront être contenues. Pour arriver à cette situation, il a fallu demander aux services un effort important sur les dépenses de fonctionnement, permettant ainsi d'intégrer les évolutions importantes prévues à la feuille de route de la commune. Avec une dépense globale qui devrait être stable, la commune fera face à ses obligations : elle met à la disposition des Saint Palaisiens des services de qualité et maintiendra l'effort d'investissement engagés maintenant depuis plusieurs années, et ce malgré la crise sanitaire.

Telles sont les principales dispositions que propose le rapport d'orientation budgétaire 2021 au conseil municipal.

ANNEXE 1 - TABLEAU DE BORD DE GESTION AU 31/12/2020



Seldon
finance

Table des matières

1. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION.....	2
2. LA SECTION FONCTIONNEMENT	5
1.1 Les ressources de fonctionnement.....	5
1.1.1. Contributions directes	5
1.1.2. Autres impôts et taxes.....	6
1.1.3. Dotations et participations (hors dgf)	7
1.1.4. DGF	8
1.1.5. Autres produits	8
1.2 Les dépenses de fonctionnement.....	9
1.3 Synthèse du fonctionnement	11
3. LA SECTION INVESTISSEMENT	13
1.4 Rappel des travaux en régie	13
1.5 Financement des investissements réalisés	13

1. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement courant	7 893 177,95	7 858 277,82	9 164 392,02	8 355 642,47	8 285 990,29
Dépenses de fonctionnement courant	5 756 532,86	5 914 776,59	6 084 706,19	6 295 698,88	6 489 582,80
Epargne de gestion	2 136 645,09	1 943 501,23	3 079 685,83	2 059 943,59	1 796 407,49
Résultats financiers	-194 214,37	-188 488,57	-164 411,83	-153 885,20	-140 381,98
Résultats exceptionnels	-37 267,00	32 122,35	10 257,31	43 427,74	22 637,91
Epargne brute	1 905 163,72	1 787 135,01	2 925 531,31	1 949 486,13	1 678 663,42
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	931 620,89	867 169,14	819 062,76	753 855,91	653 244,62
Epargne Disponible (Autofinancement net)	973 542,83	919 965,87	2 106 468,55	1 195 630,22	1 025 418,80
Taux d'épargne : épargne brute / recettes réelles de fonctionnement	24.03 %	22.59 %	31.81 %	23.2 %	20.17 %
Dette au 31 12	4 573 051,46	5 211 262,30	7 908 589,36	8 655 771,43	4 507 811,99
Capacité de désendettement	2,40	2,92	2,70	4,44	2,69

■ Définitions

Epargne de gestion :

Correspond au différentiel entre les produits courants et les charges courantes, indépendamment des opérations financières. Son emploi est d'assurer le règlement des intérêts.

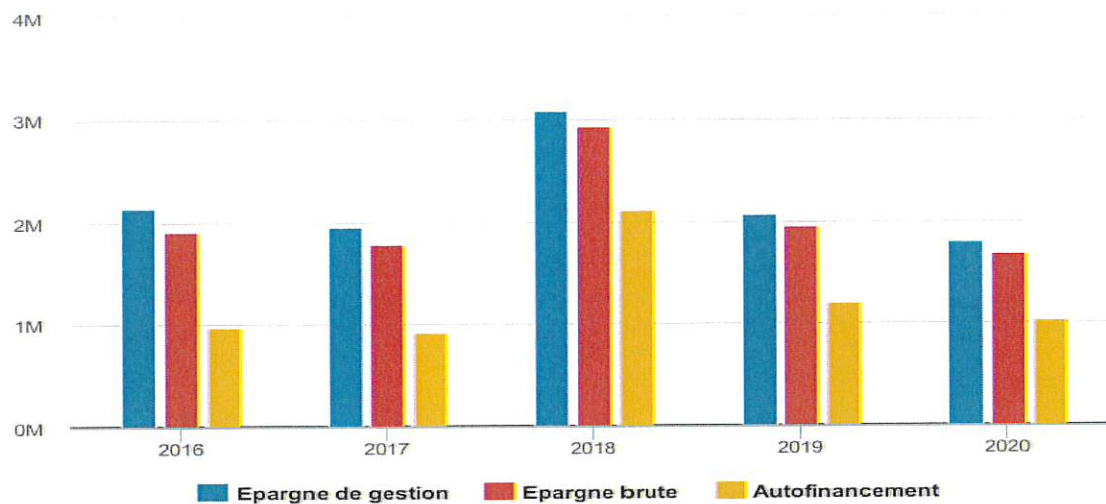
Epargne brute :

Correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts dus et du résultat exceptionnel.

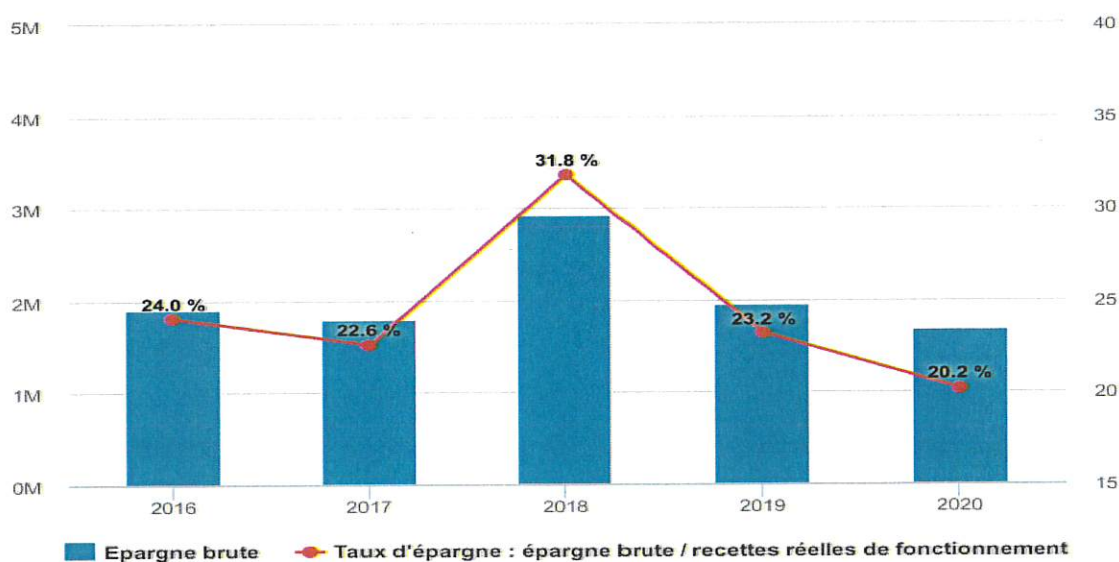
Epargne nette/disponible :

Elle représente la ressource disponible susceptible d'être réinvestie dans les équipements et/ou dans le fond de roulement. L'épargne brute amputée de l'amortissement de la dette, hors réaménagement financé par emprunt et remboursement de la dette récupérable, est appelée épargne nette.

Evolution des niveaux d'épargne



- Focus sur l'épargne brute



■ Les ratios nationaux obligatoires

	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de dette par habitant	560,70	640,99	972,29	1 064,15	554,19
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie par habitant	738,60	753,11	771,13	793,39	816,62
Produit des impositions directes / population	597,15	607,28	625,05	646,67	661,34
Recettes réelles de fonctionnement par habitants	970,15	970,89	1 130,79	1 033,06	1 023,00
Dépenses d'équipement brut / population	204,84	492,28	341,41	437,71	253,21
DGF par habitant	123,79	112,82	110,83	108,22	108,06
Dépenses de personnel /					
Dépenses réelles de fonctionnement	51.47 %	57.4 %	57.01 %	57.03 %	56.67 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursements de dette /recettes réelles de fonctionnement	87.91 %	88.56 %	77.1 %	85.77 %	87.68 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	21.11 %	50.7 %	30.19 %	42.37 %	24.75 %
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	57.67 %	65.88 %	85.98 %	103.01 %	54.17 %

	2016	2017	2018	2019	2020
DRF hors travaux en régie par habitant - Moyenne Nationale	939,00	935,00	935,00	935,00	935,00
Produits des impositions directes / population - Moyenne Nationale	500,00	507,00	507,00	507,00	507,00
RRF/Habitant - Moyenne Nationale	1 125,00	1 133,00	1 133,00	1 133,00	1 133,00
Dépenses d'équipement brut / population - Moyenne Nationale	283,00	305,00	305,00	305,00	305,00
Encours de dette par habitant - Moyenne Nationale	874,00	860,00	860,00	860,00	860,00
DGF par habitant - Moyenne Nationale	153,00	153,00	153,00	153,00	153,00
Dépenses de personnel / DRF - Moyenne Nationale	56.3 %	56.0 %	56.0 %	56.0 %	56.0 %
DRF et remboursements de dette /RRF - Moyenne Nationale	91.0 %	90.1 %	90.1 %	90.1 %	90.1 %
Dépenses d'équipement brut / RRF - Moyenne Nationale	25.2 %	27.0 %	27.0 %	27.0 %	27.0 %
Dette /RRF - Moyenne Nationale	77.7 %	76.0 %	76.0 %	76.0 %	76.0 %

2. LA SECTION FONCTIONNEMENT

1.1 Les ressources de fonctionnement

	Total des recettes réelles de fonctionnement	Variation RRF	Recettes réelles de fonctionnement par habitants	RRF/Habitant - Moyenne Nationale
2016	7 929 207,37	1.5 %	970,15	1 125,00
2017	7 909 946,15	-0.24 %	970,89	1 133,00
2018	9 197 866,68	16.28 %	1 130,79	1 133,00
2019	8 402 944,57	-8.64 %	1 033,06	1 133,00
2020	8 321 088,53	-0.97 %	1 023,00	1 133,00

	2016	% R Réelle	2017	2018	2019	2020	% R Réelle
Impôts et taxes	6 034 413,78	76 %	5 773 584,31	6 367 592,02	6 362 437,46	6 496 425,24	78 %
Dotations et subventions	1 199 020,87	15 %	1 115 744,17	1 087 615,71	1 049 180,85	1 070 381,40	13 %
Autres produits courants stricts	523 375,53	7 %	817 447,69	1 515 677,56	763 131,63	583 189,02	7 %
Atténuations de charges	136 367,77	2 %	151 501,65	193 506,73	180 892,53	135 994,63	2 %
Total des recettes de gestion courante	7 893 177,95	100 %	7 858 277,82	9 164 392,02	8 355 642,47	8 285 990,29	100 %
Produits financiers	2,77	0 %	3,10	3,10	3,62	3,62	0 %
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	36 026,65	0 %	51 665,23	33 471,56	47 298,48	35 094,62	0 %
Total des recettes réelles de fonctionnement	7 929 207,37	100 %	7 909 946,15	9 197 866,68	8 402 944,57	8 321 088,53	100 %
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	48 676,46		0,00	46 749,17	105 426,57	15 285,32	
Produits des cessions d'immobilisations	2 000,00		268 320,00	6 500,00	124 638,59	1 195 057,98	
Excédent de fonctionnement reporté	0,00		25 517,79	0,00	0,00	0,00	
== TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ==	7 979 883,83		8 203 783,94	9 251 115,85	8 633 009,73	9 531 431,83	
Excédent ou déficit de fonctionnement	1 703 917,88		1 564 286,50	2 654 668,65	1 681 365,94	1 069 513,38	

1.1.1. Contributions directes

Les contributions directes représentent les recettes liées aux 3 taxes ainsi que les dotations de compensation.

	Base nette habitation	Variation TH	Base nette Foncier Bâti	Variation FB	Base nette Foncier non bâti	Variation FNB	TOTAL BASES	Variation BASE TOT
2016	20 533 093	-0.05 %	12 708 463	1.61 %	83 448	-2.67 %	33 325 004	0.57 %
2017	20 819 030	1.39 %	12 888 589	1.42 %	78 519	-5.91 %	33 786 138	1.38 %
2018	21 360 000	2.6 %	13 249 000	2.8 %	77 600	-1.17 %	34 686 600	2.67 %
2019	22 184 881	3.86 %	13 722 012	3.57 %	82 746	6.63 %	35 989 639	3.76 %
2020	22 625 022	1.98 %	14 073 904	2.56 %	78 363	-5.3 %	36 777 289	2.19 %

■ Evolution des bases fiscales

	2016	2017	2018	2019	2020
Base nette habitation	20 533 093	20 819 030	21 360 000	22 184 881	22 625 022
CMF TH	1.0 %	0.4 %	1.24 %	2.2 %	0.9 %
Réactualisation des bases		20 615 225	21 077 186	21 829 920	22 384 545

Evolution physique des bases	203 805	282 814	354 961	240 477
Evolution physique (%)	0.98 %	1.32 %	1.6 %	1.06 %

	2016	2017	2018	2019	2020
Base nette Foncier Bâti	12 708 463	12 888 589	13 249 000	13 722 012	14 073 904
CMF TH	1.0 %	0.4 %	1.24 %	2.2 %	0.9 %
Réactualisation des bases		12 759 297	13 048 408	13 540 478	13 845 510
Evolution physique des bases		129 292	200 592	181 534	228 394
Evolution physique (%)		1.0 %	1.51 %	1.32 %	1.62 %

	2016	2017	2018	2019	2020
Base nette Foncier non bâti	83 448	78 519	77 600	82 746	78 363
CMF TH	1.0 %	0.4 %	1.24 %	2.2 %	0.9 %
Réactualisation des bases		83 782	79 493	79 307	83 491
Evolution physique des bases		-5 263	-1 893	3 439	-5 128
Evolution physique (%)		-6.7 %	-2.44 %	4.16 %	-6.54 %

	2016	2017	2018	2019	2020
Base nette CFE	0	0	0	0	0
CMF TH	1.0 %	0.4 %	1.24 %	2.2 %	0.9 %
Réactualisation des bases (cfe)		0	0	0	0
Evolution physique des bases (cfe)		0	0	0	0
Evolution physique (%)		-	-	-	-

■ Taux et produits

	Taux - Taxe d'habitation	Taux moyen national Taxe Habitation	Taux - Foncier Bâti	Taux moyen national Foncier Bâti	Taux - Foncier non Bâti	Taux moyen national Foncier non Bâti
2016	10.19 %	24.19 %	21.57 %	20.52 %	40.78 %	49.15 %
2017	10.19 %	24.38 %	21.57 %	20.85 %	40.78 %	49.31 %
2018	10.19 %	24.47 %	21.57 %	21.0 %	40.78 %	49.46 %
2019	10.19 %	24.54 %	21.57 %	21.19 %	40.78 %	49.67 %
2020	10.19 %	24.56 %	21.57 %	24.56 %	40.78 %	49.72 %

	Produit des impositions directes / population	Produits des impositions directes / population - Moyenne Nationale
2016	597,15	500,00
2017	607,28	507,00
2018	625,05	507,00
2019	646,67	507,00
2020	661,34	507,00

1.1.2. Autres impôts et taxes

Les autres impôts et taxes sont constitués de la fiscalité indirecte (articles du chapitre de recettes Impôts et taxes (73) diminué de la fiscalité directe (articles 731) et reversées (articles 732)) et des versements de fiscalités (732).

	2016	% R Réelle	2017	2018	2019	2020	% R Réelle
7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	543 252,84	47 %	619 951,23	758 162,40	724 422,99	762 121,16	68 %
7351 - Taxe sur l'électricité	187 104,28	16 %	51 672,32	346 859,38	188 492,92	176 804,43	16 %
7336 - Droits de place	138 192,80	12 %	137 492,86	170 438,05	163 736,35	130 047,65	12 %
7388 - Autres taxes diverses	51 399,00	4 %	6 873,00	2 927,00	20 597,00	41 249,00	4 %
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	1 470,00	0 %	3 185,00	4 801,00	4 918,00	6 824,00	1 %
7346 - Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention de inondations	0,00	0 %	0,00	0,00	0,00	0,00	0 %
739223 - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	0,00	0 %	0,00	0,00	0,00	0,00	0 %
7333 - Taxes funéraires	0,00	0 %	0,00	0,00	0,00	0,00	0 %
7372 - Taxes sur les carburants	0,00	0 %	0,00	0,00	0,00	0,00	0 %
734 - Taxes et participations liées à l'urbanisation et à l'environnement	0,00	0 %	0,00	0,00	0,00	0,00	0 %
7362 - Taxes de séjour	226 013,85	19 %	83,50	0,00	0,00	0,00	0 %
73945 - Reversement sur taxes sur les eaux pluviales	0,00	0 %	0,00	0,00	0,00	0,00	0 %
7326 - Fiscalité reversée - Fonds offre de logements Grand Paris	0,00	0 %	0,00	0,00	0,00	0,00	0 %
7392 - Prélèvements pour reversements de fiscalité	0,00	0 %	0,00	0,00	0,00	0,00	0 %
73962 - Dotation de solidarité communautaire	0,00	0 %	0,00	0,00	0,00	0,00	0 %
Autres	16 654,00	1 %	17 103,40	235,20	235,20	0,00	0 %
TOTAL	1 164 086,77		836 361,31	1 283 423,03	1 102 402,46	1 117 046,24	

1.1.3. Dotations et participations (hors dgf)

Les dotations et participations comprennent les recettes du chapitre 74 hors dotation globale de fonctionnement.

	2016	% R Réelle	2017	2018	2019	2020	% R Réelle
74835 - État - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	27 319,00	14 %	42 272,00	44 824,00	47 651,00	52 708,00	28 %
7472 - Régions	750,00	0 %	4 857,50	0,00	0,00	34 850,00	18 %
7478 - Autres organismes	92 515,94	49 %	78 024,45	70 602,84	57 743,25	34 340,05	18 %
7473 - Départements	17 654,00	9 %	17 380,00	21 992,00	19 905,00	21 900,00	11 %
74758 - Autres groupements	7 450,00	4 %	6 000,00	15 570,50	10 684,00	14 105,00	7 %
74718 - Autres	36 960,93	20 %	45 388,22	17 390,84	1 084,42	13 671,00	7 %
744 - Dotations : régularisation de l'exercice écoulé	0,00	0 %	0,00	0,00	27 425,92	9 603,94	5 %
74751 - GFP de rattachement	0,00	0 %	0,00	0,00	0,00	6 000,00	3 %
74834 - État - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	4 188,00	2 %	2 608,00	2 615,00	2 651,00	2 801,00	1 %
7488 - Autres attributions et participations	736,00	0 %	692,00	890,00	1 410,00	946,92	0 %
74748 - Autres communes	1 100,00	1 %	1 100,00	230,53	404,26	478,49	0 %
74871 - Dotation d'animation locale	0,00	0 %	0,00	0,00	0,00	0,00	0 %
746 - Dotation générale de décentralisation	0,00	0 %	0,00	0,00	0,00	0,00	0 %

Autres	694,00	0 %	216,00	12 030,00	0,00	0,00	0 %
TOTAL	189 367,87		198 538,17	186 145,71	168 958,85	191 404,40	

1.1.4. DGF

La dotation globale de fonctionnement (DGF), instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales.

	DGF	Variation DGF	DGF par habitant	DGF par habitant - Moyenne Nationale
2016	1 009 653,00	-14.48 %	123,79	153,00
2017	917 206,00	-9.16 %	112,82	153,00
2018	901 470,00	-1.72 %	110,83	153,00
2019	880 222,00	-2.36 %	108,22	153,00
2020	878 977,00	-0.14 %	108,06	153,00

1.1.5. Autres produits

Les autres recettes sont constituées des chapitres 70 et 75.

	2016	% R Réelle	2017	2018	2019	2020	% R Réelle
70631 - A caractère sportif	0,00	0 %	263 326,08	230 720,19	260 926,95	177 740,40	37 %
70323 - Redevance d'occupation du domaine public communal	189 173,73	47 %	213 921,05	175 627,46	182 709,69	154 476,11	32 %
7067 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	101 333,50	25 %	94 049,13	88 276,44	86 962,48	62 833,95	13 %
7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel	71 698,00	18 %	59 777,00	60 213,00	63 084,00	45 808,00	9 %
70632 - A caractère de loisirs	20 303,89	5 %	19 245,20	18 117,12	20 002,20	19 921,50	4 %
Autres	19 503,24	5 %	43 734,81	32 388,98	35 931,50	23 637,55	5 %
TOTAL	402 012,36		694 053,27	605 343,19	649 616,82	484 417,51	

	2016	% R Réelle	2017	2018	2019	2020	% R Réelle
752 - Revenus des immeubles	114 152,31	94 %	110 274,75	101 615,35	105 989,46	93 880,58	95 %
757 - Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	0,00	0 %	9 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 %
7588 - 7588	0,00	0 %	0,00	2 329,00	4 525,35	1 890,93	2 %
Autres	7 210,86	6 %	4 119,67	803 390,02	0,00	0,00	0 %
TOTAL	121 363,17		123 394,42	910 334,37	113 514,81	98 771,51	

1.2 Les dépenses de fonctionnement

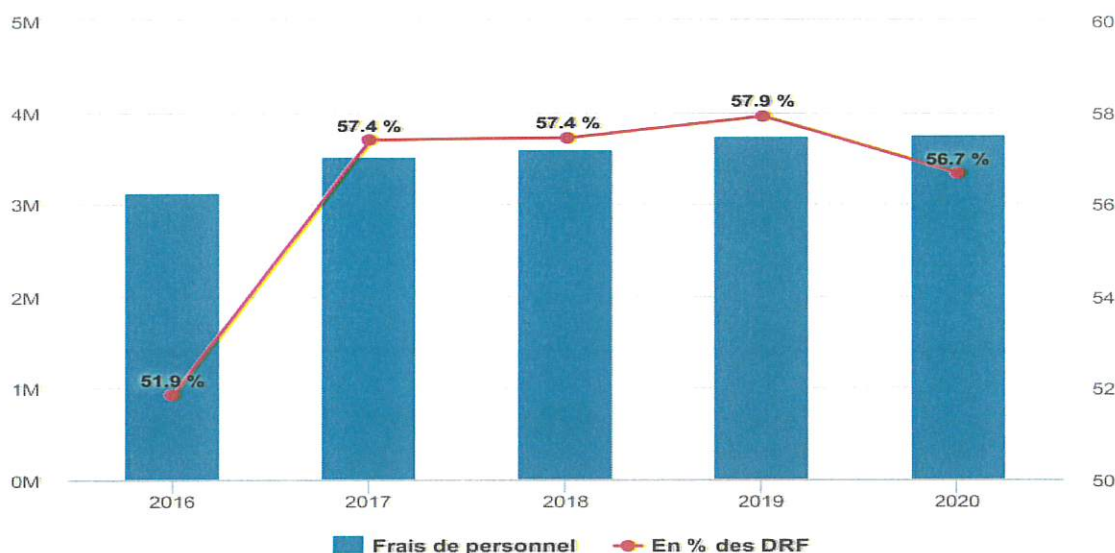
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	Variation DRF	Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie par habitant	DRF hors travaux en régie par habitant
2016	6 068 670,11	4.44 %	738,60	939,00
2017	6 122 811,14	0.89 %	753,11	935,00
2018	6 319 084,54	3.21 %	771,13	935,00
2019	6 553 431,01	3.71 %	793,39	935,00
2020	6 642 425,11	1.36 %	816,62	935,00

La répartition des dépenses est la suivante :

	2016	% R Réelle	2017	2018	2019	2020	% R Réelle
Charges à caractère général	1 638 166,06	27 %	1 660 955,92	1 698 814,24	1 797 141,07	1 879 980,10	28 %
Charges de personnel	3 123 571,19	51 %	3 514 471,42	3 602 573,57	3 737 373,73	3 764 130,55	57 %
Atténuations de produits	402 519,82	7 %	446 253,82	531 897,11	535 841,44	549 277,48	8 %
Autres charges de gestion courante	636 902,25	10 %	293 095,43	298 170,44	325 315,21	296 194,67	4 %
Autres dépenses	0,00	0 %	0,00	0,00	0,00	0,00	0 %
Total des dépenses de gestion courante	5 801 159,32	96 %	5 914 776,59	6 131 455,36	6 395 671,45	6 489 582,80	98 %
Charges financières	194 217,14	3 %	188 491,67	164 414,93	153 888,82	140 385,60	2 %
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	73 293,65	1 %	19 542,88	23 214,25	3 870,74	12 456,71	0 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 068 670,11	100 %	6 122 811,14	6 319 084,54	6 553 431,01	6 642 425,11	100 %
Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre	207 295,84		516 686,30	277 362,66	398 212,78	1 819 493,34	
Déficit de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
== TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ==	6 275 965,95		6 639 497,44	6 596 447,20	6 951 643,79	8 461 918,45	

▪ Frais de personnel

	Charges de personnel	Variation charges de personnel	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	Dépenses de personnel / DRF - Moyenne Nationale
2016	3 123 571,19	-0.97 %	51.85 %	56.3 %
2017	3 514 471,42	12.51 %	57.4 %	56.0 %
2018	3 602 573,57	2.51 %	57.44 %	56.0 %
2019	3 737 373,73	3.74 %	57.91 %	56.0 %
2020	3 764 130,55	0.72 %	56.67 %	56.0 %



Charges à caractère général

Elles comprennent les dépenses du chapitre 011.

	Charges à caractère général	Variation charges à caractère général
2016	1 638 166,06	11.69 %
2017	1 660 955,92	1.39 %
2018	1 698 814,24	2.28 %
2019	1 797 141,07	5.79 %
2020	1 879 980,10	4.61 %

Palmarès des plus fortes augmentations de charges (chapitre 011) :

	2016	% R Réelle	2017	2018	2019	2020	% R Réelle
60612 - Énergie - Électricité	254 425,37	16 %	239 230,97	279 624,58	278 330,26	239 215,62	13 %
60632 - Fournitures de petit équipement	156 575,63	10 %	159 079,09	152 721,83	194 011,49	216 022,89	11 %
6232 - Fêtes et cérémonies	125 577,66	8 %	132 763,57	125 250,31	203 388,11	152 223,40	8 %
615228 - Autres bâtiments	26 679,95	2 %	547,75	1 630,75	0,00	115 705,82	6 %
615231 - Voiries	97 269,96	6 %	126 291,55	109 403,80	66 772,62	107 913,94	6 %
617 - Études et recherches	16 543,00	1 %	13 237,46	14 589,60	22 850,60	83 506,20	4 %
6161 - Multirisques	50 299,72	3 %	56 031,27	60 367,66	61 438,62	64 310,15	3 %
6135 - Locations mobilières	26 888,69	2 %	23 482,64	26 046,82	20 503,91	59 366,33	3 %
611 - Contrats de prestations de services avec des entreprises	5 199,49	0 %	42 736,07	41 481,70	51 138,42	59 117,09	3 %
6283 - Frais de nettoyage des locaux	29 971,98	2 %	44 215,65	50 096,17	50 466,30	55 816,63	3 %
6288 - Remboursements de frais Autres services extérieurs	19 627,85	1 %	61 446,46	59 700,26	79 233,37	53 936,41	3 %
6156 - Maintenance	54 113,30	3 %	64 790,14	53 017,24	39 640,73	44 757,45	2 %
6262 - Frais de télécommunications	27 023,39	2 %	39 216,63	43 614,38	40 758,99	42 165,47	2 %
60623 - Alimentation	48 118,19	3 %	49 140,51	49 382,03	55 959,68	38 473,56	2 %
6236 - Catalogues et imprimés	12 397,05	1 %	34 526,21	27 537,68	53 711,33	37 091,20	2 %
Autres	687 454,83	42 %	574 219,95	604 349,43	578 936,64	510 357,94	27 %
TOTAL	1 638 166,06		1 660 955,92	1 698 814,24	1 797 141,07	1 879 980,10	

Autres charges de gestion courante

Elles comprennent les dépenses du chapitre 65.

	Autres charges de gestion courante	Variation autres charges de gestion courante
2016	636 902,25	12.65 %
2017	293 095,43	-53.98 %
2018	298 170,44	1.73 %
2019	325 315,21	9.1 %
2020	296 194,67	-8.95 %

	2016	% R Réelle	2017	2018	2019	2020	% R Réelle
6531 - Indemnités	158 138,16	25 %	161 131,12	161 719,40	159 028,44	151 130,82	51 %
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	43 142,00	7 %	42 355,00	38 000,00	34 535,00	62 830,00	21 %
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	25 078,49	4 %	36 185,92	42 928,63	55 019,97	47 282,84	16 %
6534 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	14 958,60	2 %	15 173,95	15 240,00	15 286,00	12 932,00	4 %
6533 - Cotisations de retraite	7 638,00	1 %	7 936,02	8 158,84	33 612,43	11 437,37	4 %
657362 - CCAS	90 000,00	14 %	20 000,00	25 000,00	20 000,00	10 000,00	3 %
6536 - Frais de représentation du maire	740,20	0 %	0,00	125,00	225,30	579,70	0 %
65888 - Autres	0,00	0 %	0,00	0,00	1,35	1,94	0 %
65541 - Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	0,00	0 %	0,00	0,00	0,00	0,00	0 %
6551 - Police d'État	0,00	0 %	0,00	0,00	0,00	0,00	0 %
657341 - Communes membres du GFP	0,00	0 %	0,00	0,00	0,00	0,00	0 %
655 - Contingents et participations obligatoires	0,00	0 %	0,00	0,00	0,00	0,00	0 %
65738 - Autres organismes publics	0,00	0 %	0,00	0,00	0,00	0,00	0 %
657 - Subventions de fonctionnement versées	0,00	0 %	0,00	0,00	0,00	0,00	0 %
6552 - Aide sociale du département	0,00	0 %	0,00	0,00	0,00	0,00	0 %
Autres	297 206,80	47 %	10 313,42	6 998,57	7 606,72	0,00	0 %
TOTAL	636 902,25		293 095,43	298 170,44	325 315,21	296 194,67	

■ Travaux en régie

	2016	2017	2018	2019	2020
Travaux en régie	44 626,46	0,00	46 749,17	99 972,57	0,00
Charges de personnel	3 123 571,19	3 514 471,42	3 602 573,57	3 737 373,73	3 764 130,55
Travaux en régie / Frais de personnel	1.43 %	0.0 %	1.3 %	2.67 %	0.0 %

1.3 Synthèse du fonctionnement

	2016	2017	2018	2019	2020
Total des recettes réelles de fonctionnement	7 929 207,37	7 909 946,15	9 197 866,68	8 402 944,57	8 321 088,53
Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 068 670,11	6 122 811,14	6 319 084,54	6 553 431,01	6 642 425,11
Excédent ou déficit de fonctionnement	1 703 917,88	1 564 286,50	2 654 668,65	1 681 365,94	1 069 513,38

Recettes réelles de fonctionnement par habitants	970,15	970,89	1 130,79	1 033,06	1 023,00
RRF/Habitant - Moyenne Nationale	1 125,00	1 133,00	1 133,00	1 133,00	1 133,00
Dépenses réelles de fonctionnement par habitants	738,60	753,11	771,13	793,39	816,62
DRF hors travaux en régie par habitant - Moyenne Nationale	939,00	935,00	935,00	935,00	935,00
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursements de dette /recettes réelles de fonctionnement	87.91 %	88.56 %	77.1 %	85.77 %	87.68 %
DRF et remboursements de dette /RRF - Moyenne Nationale	91.0 %	90.1 %	90.1 %	90.1 %	90.1 %

3. LA SECTION INVESTISSEMENT

	2016	% R Réelle	2017	2018	2019	2020	% R Réelle
Dotations et subventions	647 797,14	26 %	366 260,61	686 781,68	1 542 366,26	694 445,59	11 %
Réduction réelle des dépenses d'investissement	0,00	0 %	0,00	0,00	0,00	0,00	0 %
Autres recettes réelles d'investissement	0,00	0 %	0,00	0,00	0,00	0,00	0 %
Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt	647 797,14		366 260,61	686 781,68	1 542 366,26	694 445,59	
Recettes liée à l'emprunt	550,00	0 %	1 526 559,00	3 500 000,00	1 500 000,00	0,00	0 %
Recettes d'investissement, opérations d'ordre	207 295,84	8 %	516 686,30	277 362,66	398 212,78	1 819 493,34	28 %
Excédent d'investissement reporté	0,00	0 %	0,00	0,00	682 391,47	2 263 132,16	35 %
Excédent capitalisé 1068	1 627 839,06	66 %	1 703 917,87	1 564 286,50	2 654 668,66	1 681 365,94	26 %
== TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT ==	2 483 482,04		4 113 423,78	6 028 430,84	6 777 639,17	6 458 437,03	

	2016	% R Réelle	2017	2018	2019	2020	% R Réelle
Dépenses d'équipement brut	1 626 087,79	50 %	4 002 204,64	2 730 277,81	3 460 349,80	2 059 581,31	31 %
Dépenses financières d'investissement	471 700,46	14 %	118 156,76	80 254,35	194 874,73	344 963,48	5 %
Total des dépenses réelles d'investissement (hors annuité en capital)	2 097 788,25		4 120 361,40	2 810 532,16	3 655 224,53	2 404 544,79	
Remboursement de capital	931 620,89	28 %	867 169,14	819 062,76	753 855,91	4 153 244,62	63 %
Dépenses d'investissement, opérations d'ordre	48 676,46	1 %	0,00	46 749,17	105 426,57	15 285,32	0 %
Déficit d'investissement reporté	200 984,96	6 %	795 588,52	1 669 695,28	0,00	0,00	0 %
== TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ==	3 279 070,56		5 783 119,06	5 346 039,37	4 514 507,01	6 573 074,73	

1.4 Rappel des travaux en régie

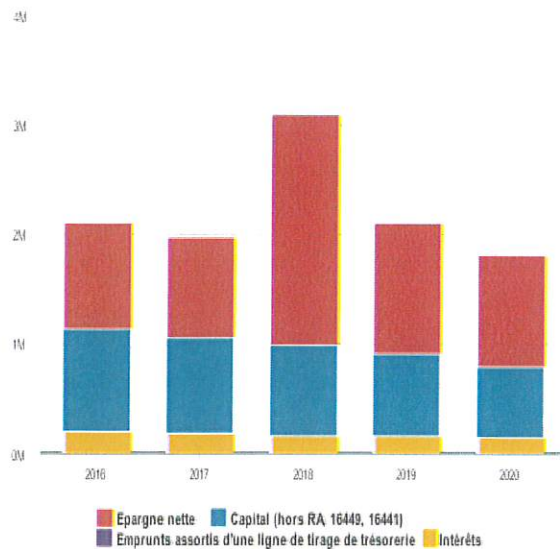
	2016	2017	2018	2019	2020
Travaux en régie	44 626,46	0,00	46 749,17	99 972,57	0,00
Charges de personnel	3 123 571,19	3 514 471,42	3 602 573,57	3 737 373,73	3 764 130,55
Travaux en régie / Frais de personnel	1.43 %	0.0 %	1.3 %	2.67 %	0.0 %

1.5 Financement des investissements réalisés

	Dette au 31 12	Variation Dette	Emprunts nouveaux	Encours de dette par habitant	Encours de dette par habitant - Moyenne Nationale
2016	4 573 051,46	-16.92 %	0,00	560,70	874,00
2017	5 211 262,30	13.96 %	1 500 000,00	640,99	860,00
2018	7 908 589,36	51.76 %	3 500 000,00	972,29	860,00
2019	8 655 771,43	9.45 %	1 500 000,00	1 064,15	860,00
2020	4 507 811,99	-47.92 %	0,00	554,19	860,00

■ Capacité de désendettement

	Annuités	Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	Emprunts assortis d'une ligne de tirage de trésorerie	Charges financières
2016	1 125 838,03	931 620,89	0,00	194 217,14
2017	1 054 160,81	867 169,14	0,00	188 491,67
2018	979 977,69	819 062,76	0,00	164 414,93
2019	906 244,73	753 855,91	0,00	153 888,82
2020	793 630,22	653 244,62	0,00	140 385,60



ANNEXE 2 - TABLEAU DE BORD DETTE AU 31/12/2020

Ville de Saint Palais sur Mer



Ce document est préparé par l'équipe Consultants de Seldon Finance. Il contient des informations, analyses et prévisions propres à SELDON Finance, établies à l'intention exclusive de ses destinataires : à ce titre toute divulgation, utilisation, diffusion ou reproduction (totale ou partielle) du document ou des informations qu'elle contient doit être préalablement autorisée par SELDON Finance. Les informations contenues, puisées aux meilleures sources, et les opinions exprimées qui en découlent, ne sauraient engager la responsabilité de leurs auteurs ou de Seldon Finance. Elles sont transmises à titre d'assistance et ne sauraient en aucune manière engager la responsabilité de Seldon Finance.

Bilan Annuel

Caractéristiques de la dette au 31/12/2020

Encours **4 507 811,99**
Taux actuariel * **2,41%**

Nombre d'emprunts * **12**
Taux moyen de l'exercice **1,68%**

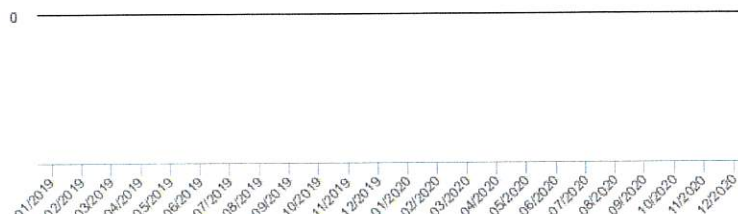
* tirages futurs compris

Charges financières en 2020

Annuité **4 288 345,06**
Remboursement anticipé avec flux **3 500 000,00**
Intérêts emprunts **140 385,44**

Amortissement **647 959,62**
Remboursement anticipé sans flux **0,00**
ICNE **27 852,90**

Versements mensuels récents

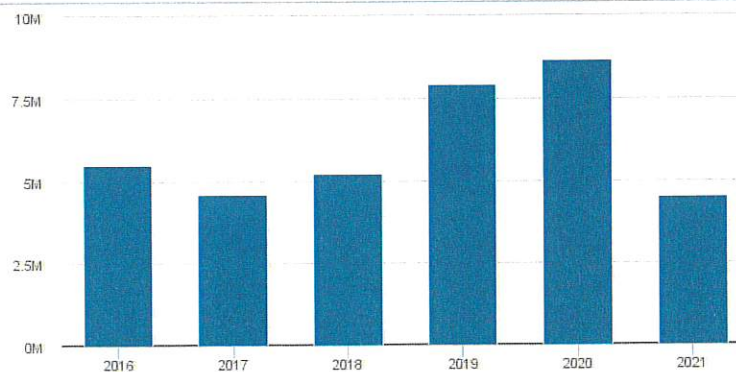


Financements Disponibles au 31/12/2020

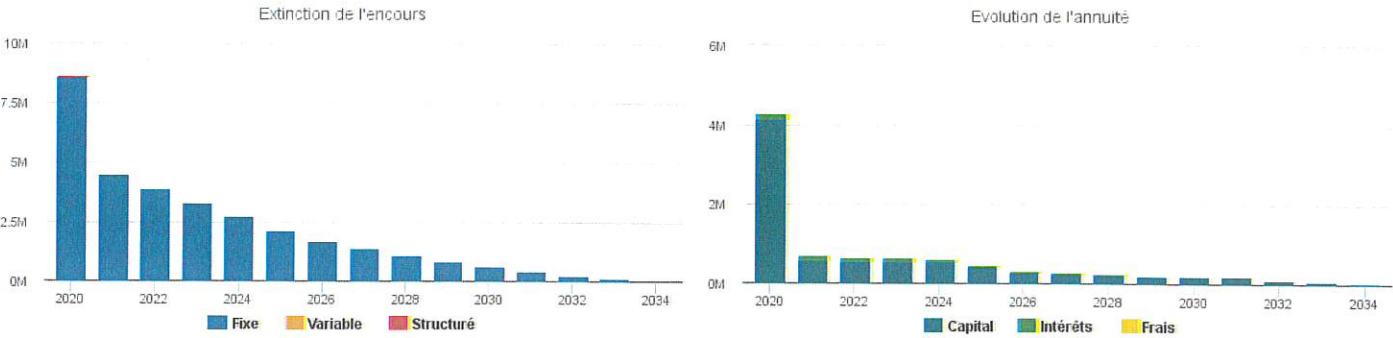
Enveloppes de Financement **0,00**
Remboursements temporaires **0,00**

Lignes et Billets de trésorerie **0,00**
Emprunts long terme non mobilisés **0,00**

Evolution de l'encours depuis 5 ans au 01/01 en début de journée



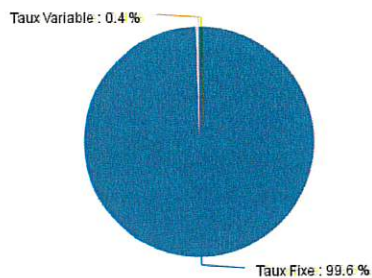
Extinction



Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Capital		Solde
						Amort.	RA avec flux	
2020	8 655 771,61	4 288 345,06	140 385,44	1,68%	1,67%	647 959,62	3 500 000,00	4 288 345,06
2021	4 507 811,99	713 329,22	104 606,93	2,38%	2,41%	608 722,29	0,00	713 329,22
2022	3 899 089,70	672 010,71	87 501,83	2,30%	2,35%	584 508,88	0,00	672 010,71
2023	3 314 580,82	651 371,82	70 464,23	2,17%	2,24%	580 907,59	0,00	651 371,82
2024	2 733 673,23	636 985,19	53 311,81	1,98%	2,09%	583 673,38	0,00	636 985,19
2025	2 149 999,85	484 370,13	36 037,09	1,76%	1,85%	448 333,04	0,00	484 370,13
2026	1 701 666,81	336 432,25	26 432,26	1,60%	1,67%	309 999,99	0,00	336 432,25
2027	1 391 666,82	289 647,79	19 647,59	1,45%	1,52%	270 000,20	0,00	289 647,79
2028	1 121 666,62	261 365,53	14 698,91	1,36%	1,40%	246 666,62	0,00	261 365,53
2029	875 000,00	210 436,26	10 436,26	1,30%	1,31%	200 000,00	0,00	210 436,26
2030	675 000,00	207 886,26	7 886,26	1,31%	1,32%	200 000,00	0,00	207 886,26
2031	475 000,00	205 336,26	5 336,26	1,34%	1,33%	200 000,00	0,00	205 336,26
2032	275 000,00	128 005,63	3 005,63	1,38%	1,37%	125 000,00	0,00	128 005,63
2033	150 000,00	101 552,50	1 552,50	1,38%	1,39%	100 000,00	0,00	101 552,50
2034	50 000,00	50 258,75	258,75	1,40%	1,39%	50 000,00	0,00	50 258,75

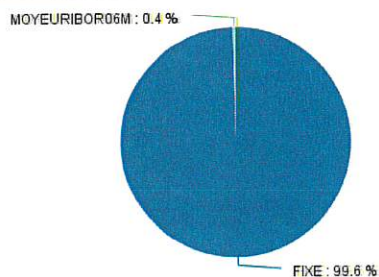
Index

Types de Taux



	Fixes	Variables	Total
Encours	4 489 061,99	18 750,00	4 507 811,99
%	99,58%	0,42%	100%
Durée de vie moyenne	4 ans, 8 mois	7 mois	4 ans, 7 mois
Duration	4 ans, 5 mois	7 mois	4 ans, 5 mois
Nombre d'emprunts	11	1	12
Taux actuariel	2,42%	0,19%	2,41%
Taux moyen	1,68%	0,24%	1,68%

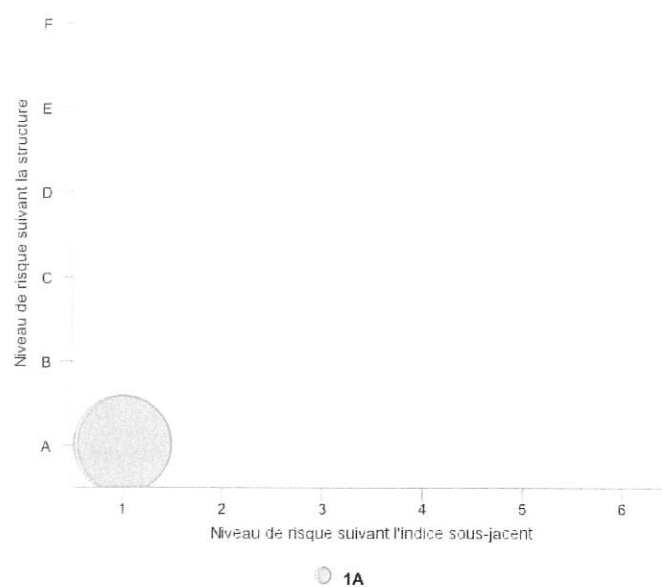
Index de taux



Index	Nb	Encours au 31/12/2020	%	Annuité Capital + Intérêts	%
FIXE	11	4 489 061,99	99,58%	741 041,19	98,33%
MOYEURIBOR06M	1	18 750,00	0,42%	12 567,50	1,67%
TOTAL	12	4 507 811,99		753 608,69	

Charte Gissler

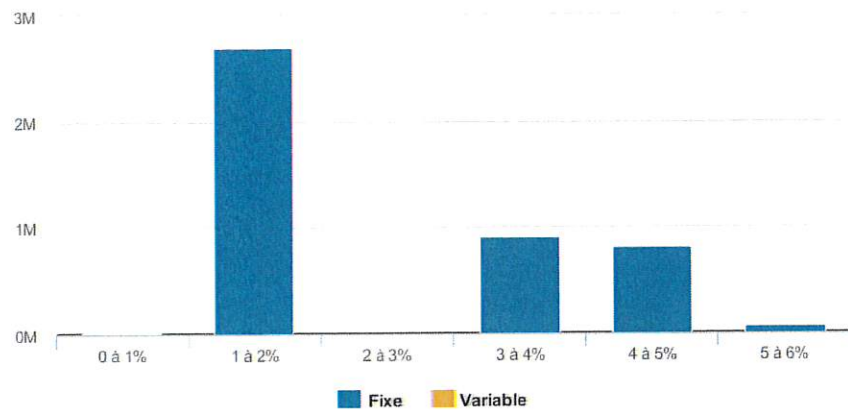
Classification de l'encours au 31/12/2020 en fin de journée selon la charte Gissler



Catégorie	Encours au 31/12/2020	%
1-A	4 507 811,99	100,00%
TOTAL	4 507 811,99	100 %

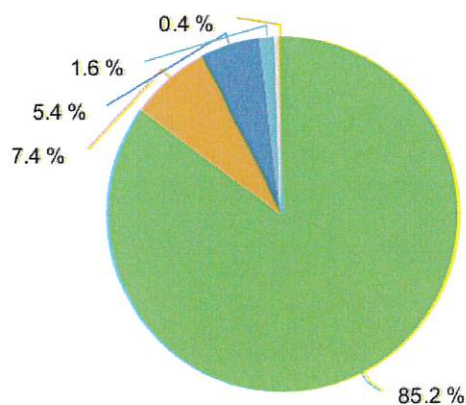
Coût

Tranches de taux



TEG résiduel	%	Encours
0% à 1%	0,42	18 750,00
1% à 2%	59,80	2 695 500,00
2% à 3%	0,00	0,00
3% à 4%	20,22	911 666,44
4% à 5%	18,01	811 895,55
5% à 6%	1,55	70 000,00
TOTAL		4 507 811,99

Pénalités de sortie



Type de pénalité	Nb. contrats	%	Encours
Indemnité actuarielle	8	85,20	3 840 499,80
Indemnité CRCA	1	7,39	333 333,45
Indemnité de marché : valorisation	1	5,44	245 228,74
6 mois d'intérêts sur capital restant dû	1	1,55	70 000,00
Sans Indemnité	1	0,42	18 750,00
TOTAL			4 507 811,99

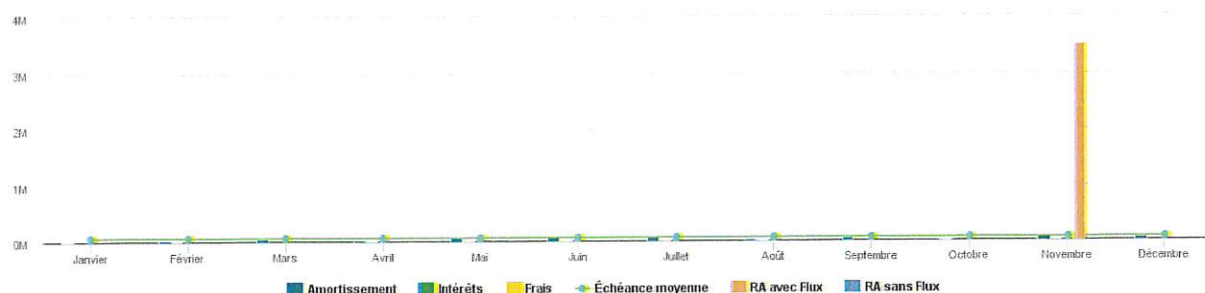
Taux de financement après couverture

Famille d'indice	Encours avant couverture	Durée de vie moyenne	Taux actuariel après couverture	Durée de résiduelle moyenne	Taux actuariel après couverture (Index initial)
Fixe	4 489 061,99	4 ans, 8 mois	2,42	9 ans, 1 mois	2,42

Euribor	18 750,00	7 mois	0,19	1 an, 1 mois	0,19
TOTAL	4 507 811,99	4 ans, 7 mois	2,41	9 ans, 1 mois	2,41

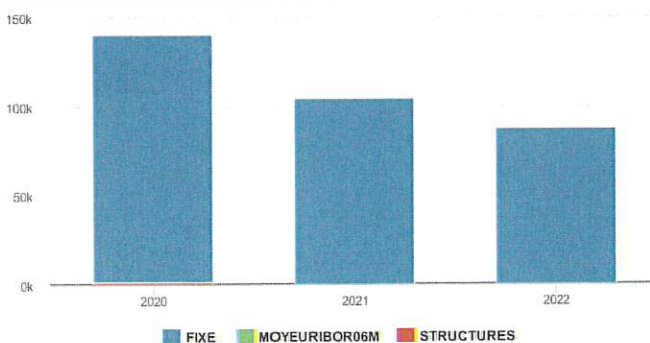
Echeancier

Répartition sur l'exercice



Année 2020	Nb éch.	Contrats		Solde
		Amort.	Intérêts	
Janvier	2	26 388,89	5 035,76	31 424,65
Février	5	32 638,89	11 271,72	43 910,61
Mars	5	63 180,56	8 856,39	72 036,95
Avril	3	36 388,89	9 196,88	45 585,77
Mai	4	69 681,95	21 850,92	91 532,87
Juin	6	96 513,77	9 940,32	106 454,09
Juillet	2	71 666,67	20 244,00	91 910,67
Août	4	31 250,00	10 707,25	41 957,25
Septembre	4	61 791,67	8 229,36	70 021,03
Octobre	1	25 000,00	4 743,75	29 743,75
Novembre	4	71 666,66	22 382,17	3 594 048,83
Décembre	4	61 791,67	7 926,92	69 718,59
TOTAL	44	647 959,62	140 385,44	4 288 345,06

Projection N+2



Index	Intérêts par index 2020 *	Coût moyen 2020	Intérêts par index 2021 *	Coût moyen 2021	Intérêts par index 2022 *	Coût moyen 2022
FIXE	138 914,94	2,95%	104 580,46	3,25%	87 499,61	3,17%
MOYEURIBOR06M	67,50	0,24%	26,47	0,21%	2,22	0,07%
STRUCTURES	1 403,00	4,14%				

TOTAL	140 385,44	1,68%	104 606,93	2,38%	87 501,83	2,30%
-------	------------	-------	------------	-------	-----------	-------

* Intérêts après couverture

Répartition par périodicité

Périodicité	Encours	%	Nb de contrats
Année(s)	921 895,41	20,45%	4
Semestre(s)	123 749,93	2,75%	2
Trimestre(s)	3 462 166,65	76,80%	6
Mois	0,00	0,00%	0
TOTAL	4 507 811,99		12

Durée de vie

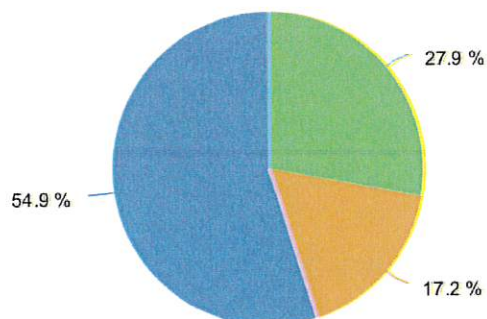
Indicateurs

Encours **4 507 811,99**
 Durée de vie moyenne * **4 ans, 7 mois**
 Durée résiduelle Moyenne * **9 ans, 1 mois**

Duration * **4 ans, 5 mois**
 Durée résiduelle * **13 ans, 3 mois**

** tirages futurs compris*

Répartition par durée résiduelle

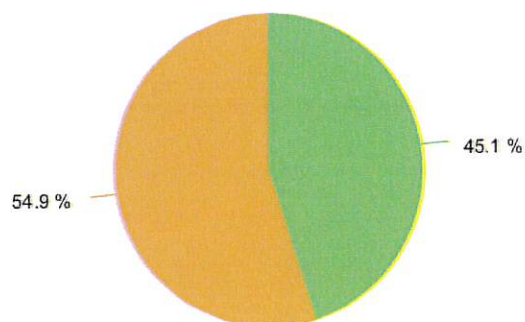


< 5 ans
 5 - 10 ans
 10 - 20 ans
 TOTAL

Montant

1 256 145,23
 776 666,76
 2 475 000,00
 4 507 811,99

Répartition par durée de vie moyenne



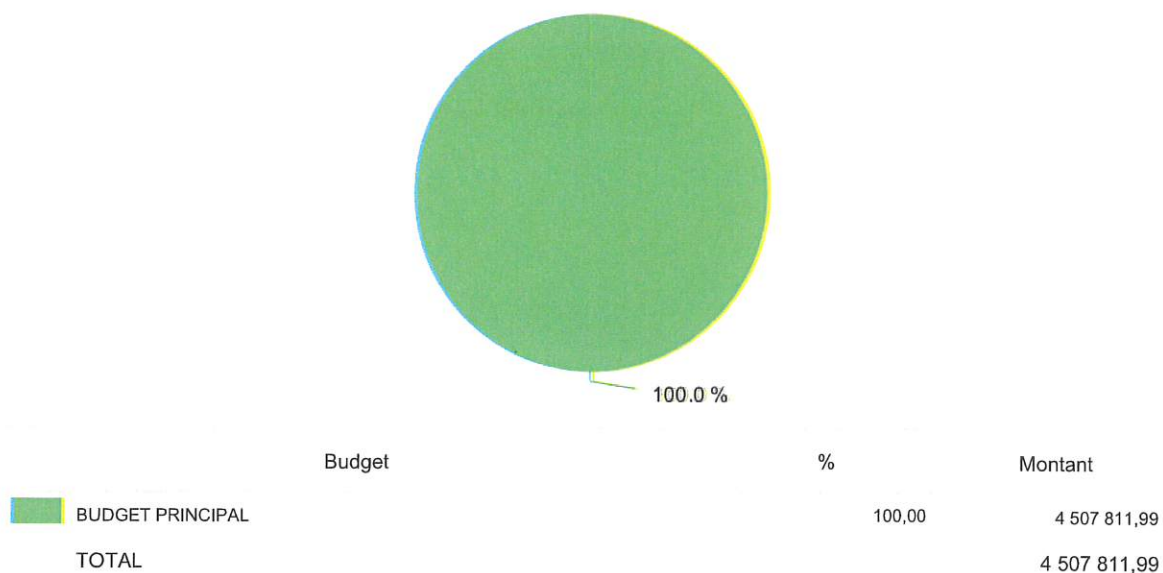
< 5 ans
 5 - 10 ans
 TOTAL

Montant

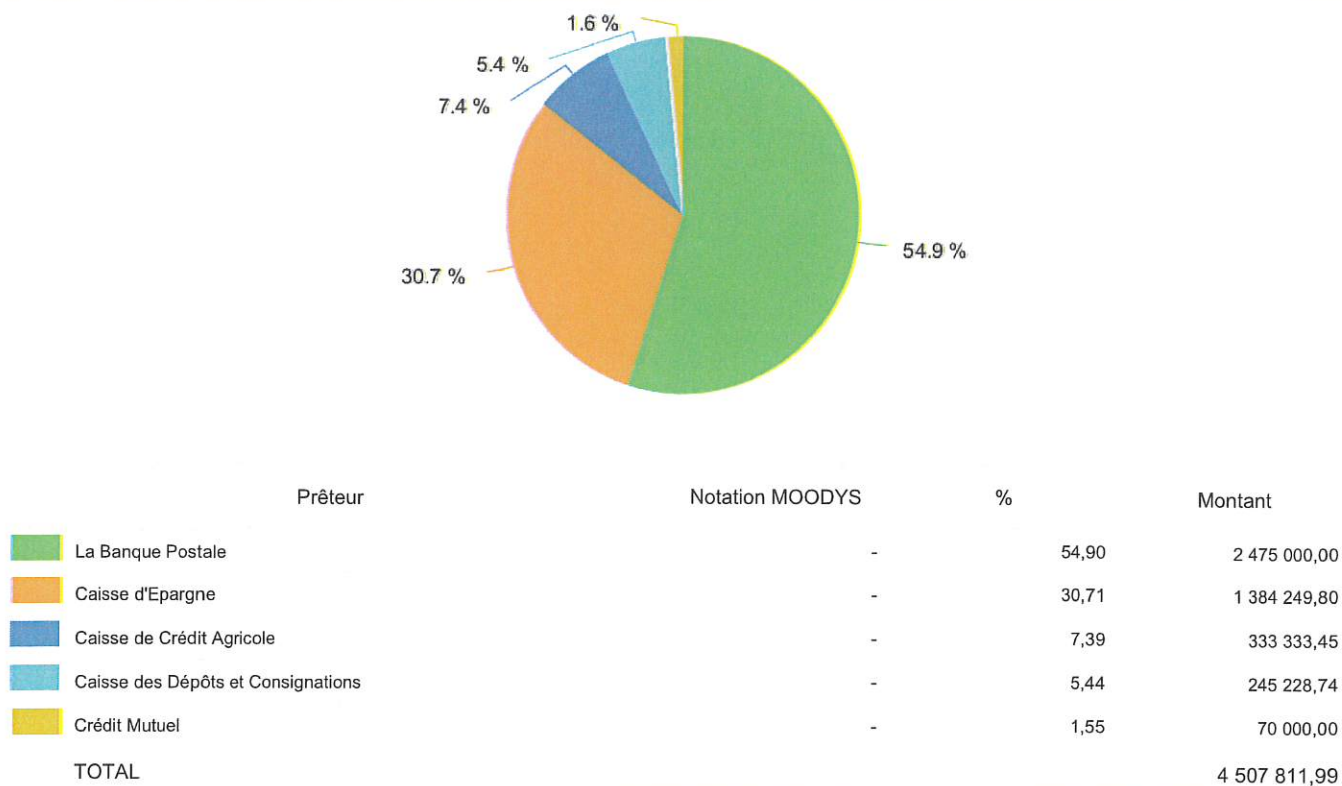
2 032 811,99
 2 475 000,00
 4 507 811,99

Affectation

Budgets



Prêteurs



Répartition de l'encours par catégorie de dette en 2020

Catégorie	Encours 01/01	Annuité	Intérêts	Capital		Solde	Encours 31/12
				Amort.	RA avec flux		
Emprunt en euros	8 655 771,61	4 288 345,06	140 385,44	647 959,62	3 500 000,00	4 288 345,06	4 507 811,99

RESTE A REALISER

Budget : BUDGET COMMUNE

Exercice : 2020

ENGAGEMENT	DATE ENG	LIBELLE	FONCT.	NATURE	OPERATION	TIERS	SOLDE ENG	DATE SERV	SERV	GESTION.	ANTENNE
F120-00104	03-06-2020	REVISION PLU - AVENANT 2	020	202	200	ETEN ENVIRONNEMENT	4 140.00 TTC		URBA	VILLE	
COMM. SERV FAIT											
F120-00270	10-12-2020	REVISION PLU	020	202	200	ETEN ENVIRONNEMENT	5 166.00 TTC		URBA	VILLE	
COMM. SERV FAIT											
F120-00105	03-06-2020	REVISION PLU - AVENANT 2	020	202	200	HILS LAURA	4 560.00 TTC		URBA	VILLE	
COMM. SERV FAIT											
F120-00103	03-06-2020	REVISION PLU - AVENANT 1	020	202	200	ID. DE VILLE	25 350.00 TTC	16-10-2020	URBA	VILLE	
COMM. SERV FAIT											
ST18-00047P	15-01-2020	REALISATION / SAISIE PLANS R	811	2031	206	CER	7 936.18 TTC		VO	VILLE	
COMM. SERV FAIT											
F118-00406P	15-01-2020	MAISON DE SANTE	020	2031	200	DIVERS	40 000.00 TTC		ADM	VILLE	
COMM. SERV FAIT											
ST19-00344P	15-01-2020	ELABORATION SDEP	811	2031	206	EAU MEGA CONSEIL EN ENVIRONNEME	70 770.00 TTC		VO	VILLE	
COMM. SERV FAIT											
SG20-00074	30-06-2020	ACQ AS59, AS63 LE GOURBAUD D	020	2111	200	BERRUÉ	200 000.00 TTC		ADM	VILLE	

RESTE A REALISER

[illegible]

RESTE A REALISER

COMM. SERV FAIT		15-01-2020	ACQ AN284 MYOSOTIS RENAUD D2	020	2111	200	RENAUD		825.90 TTC	ADM	VILLE
COMM. SERV FAIT											
SG19-00127P		15-01-2020	ACQ AN452 MYOSOTIS D2019-216	020	2111	200	RICHAUD		3 000.00 TTC	ADM	VILLE
COMM. SERV FAIT											
SG20-00128		30-12-2020	ACQ AO686, AO691, AO694, AO6	020	2111	200	ROUCHER		2 700.00 TTC	ADM	VILLE
COMM. SERV FAIT											
SG19-00129P		15-01-2020	ACQ AO681, AO684 NOISSETIERS	020	2111	200	SAURY		2 880.00 TTC	ADM	VILLE
COMM. SERV FAIT											
FI20-00276		15-12-2020	ACQ AR126 AR138 COURTEL-GAGN	020	2111	200	SCP PLANTIVE-NAVET-GILBERT-LE B		593.50 TTC	ADM	VILLE
COMM. SERV FAIT											
FI20-00277		15-12-2020	ACQ AR126 AR138 COURTEL-GAGN	020	2111	200	SCP PLANTIVE-NAVET-GILBERT-LE B		1 660.00 TTC	ADM	VILLE
COMM. SERV FAIT											
FI20-00278		15-12-2020	ACQ AR128 AR138 COURTEL-GAGN	020	2111	200	SCP PLANTIVE-NAVET-GILBERT-LE B		23 740.00 TTC	ADM	VILLE
COMM. SERV FAIT											
ST19-00110P		15-01-2020	RACCORDT TELECOM - AIRE CAMP	824	2128	206	ORANGE		828.00 TTC	VO	VILLE

RESTE A REALISER

[illegible]

RESTE A REALISER

[illegible]

COMM. SERV FAIT											
MU20-00023	25-11-2020	ENREGISTREUR X 2 ZOOM H4N PR	30	2188	203	WOODBRAS		444,00 TTC	CC	VILLE	
COMM. SERV FAIT											
CO20-00067	28-12-2020	BORNE COFFRAGE TACTILE EXT -	023	2188	200	YELLOW NETWORK		16 800,00 TTC	COM	VILLE	
COMM. SERV FAIT											
F119-00345P	15-01-2020	CONSTR SPOT LOT 15 AVT 1	020	2313	2001	ALPHASIGN SARL		1 483,03 TTC	ADM	VILLE	
COMM. SERV FAIT											
F120-00081	20-04-2020	CONSTR SPOT LOT 15 AVT 4	020	2313	2001	ALPHASIGN SARL		4 918,25 TTC	ADM	VILLE	
COMM. SERV FAIT											
ST17-00386P	15-01-2020	CONSTR SPOT LOT 7 MENUISERIE	020	2313	2001	AMAC		1 533,15 TTC	ADM	VILLE	
COMM. SERV FAIT											
F120-00272	15-12-2020	MO CONSTR SPOT - ATELIER 6	020	2313	2001	ATELIER 6 ARCHITECTURE		78.32 TTC	ADM	VILLE	
COMM. SERV FAIT											
F120-00273	15-12-2020	MO CONSTR SPOT - BECIS	020	2313	2001	BECIS		177.98 TTC	ADM	VILLE	
COMM. SERV FAIT											
ST18-00398P	15-01-2020	REAPPLICATION LIMITE SPOT	020	2313	2001	BRUNO GUINARD		554.70 TTC	ADM	VILLE	

RESTE A REALISER

[illegible]

[illegible]

Guillaume CHÉREL

RESTE A REALISER

Budget : BUDGET COMMUNE										Exercice : 2020			
ENGAGEMENT	DATE ENG	LIBELLE	FONCT.	NATURE	OPERATION	TIERS	SOLDE ENG	DATE SERV	SERV	GESTION.	ANTENNE		
F118-00275P	14-01-2020	SUBV AMENGT AGENCE POSTALE -	01	1323		DEPARTEMENT CHARENTE MARITIME	22 500.00 TTC		FIN	VILLE			
COMM. SERV FAIT													
F118-00276P	14-01-2020	SUBV AMENGT POSTE POLICE MUN	01	1323		DEPARTEMENT CHARENTE MARITIME	18 000.00 TTC		FIN	VILLE			
COMM. SERV FAIT													
F118-00277P	14-01-2020	SUBV AMENGT SALLE MULTICULTU	01	1323		DEPARTEMENT CHARENTE MARITIME	90 983.50 TTC		FIN	VILLE			
COMM. SERV FAIT													
F118-00274P	14-01-2020	SUBV EQUIPT DEMO SPOT + BURE	01	1323		ETAT	19 544.35 TTC		FIN	VILLE			
COMM. SERV FAIT													
F119-00253P	14-01-2020	FONDS DE CONCOURS SPOT	01	13251		CARA	55 770.50 TTC		FIN	VILLE			
COMM. SERV FAIT													
TOTAL							206 798.35 TTC						



L'adjoint délégué aux finances

Guillaume CHÉREL



Rapport d'Orientation Budgétaire
2021

Annexe 4 - Feuille de route de la mandature – Projets 2021

4 février 2021

Code	Nom du projet	Fonctionnement	Investissement	Service
P007	Evolution des moyens de la PM	5 000,00 €	3 790,00 €	POLICE
P011	Mise en place d'une offre de repas bio à la cantine	10 000,00 €	- €	ENFANCE
P022	Acquisition du foncier nécessaire à la réalisation de projets d'intérêt général	- €	383 000,00 €	AFFAIRES GENERALES
P032	Plantation d'arbres	- €	8 000,00 €	SERVICES TECHNIQUES
P041	Primes vélos électriques	500,00 €	- €	DGS
P047	Mise en place de colonnes enterrées ou zone ouverte de dépôt des poubelles	- €	7 000,00 €	SERVICES TECHNIQUES
P053	Finalisation des travaux de remise à niveau du Petit Poucet	- €	30 000,00 €	SERVICES TECHNIQUES
P054	Programmation de la voirie	- €	1 156 600,00 €	SERVICES TECHNIQUES
P055	Reconduction et développement du Forum de l'environnement	4 000,00 €	- €	SERVICES TECHNIQUES
P056	Eclairage de l'avenue de la Grande Côte	- €	25 000,00 €	SERVICES TECHNIQUES
P057	Accessibilité à la plage du Platin	- €	23 000,00 €	SERVICES TECHNIQUES
P058	Falaise du Platin	- €	100 000,00 €	SERVICES TECHNIQUES
P061	Festival de musique classique en été	3 000,00 €	- €	CULTURE
P062	Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments municipaux	- €	92 000,00 €	SERVICES TECHNIQUES
P070	Rénovation de l'ancien hôtel de police pour mise en œuvre d'une maison de santé	- €	240 000,00 €	SERVICES TECHNIQUES
P071	Etudes pour la mise en place d'un éclairage public intelligent	- €	10 000,00 €	SERVICES TECHNIQUES
P074	Règlement local de publicité	15 000,00 €	- €	URBANISME
P078	Etude nouvelle salle des fêtes et solution provisoire à la maison des association	- €	60 000,00 €	SERVICES TECHNIQUES
P079	Accompagnement des habitants aux démarches en ligne	10 000,00 €	- €	COMMUNICATION
P081	Elaboration d'une stratégie de construction de logements sociaux avec l'EPF	15 000,00 €	- €	URBANISME
P082	Organisation d'un salon du livre	1 500,00 €	- €	CULTURE
P083	Espace de coworking	- €	45 000,00 €	COMMUNICATION
P085	Restructuration de l'avenue de la Grande Côte	- €	280 000,00 €	SERVICES TECHNIQUES
P086	Etudes pour la construction d'un nouveau marché	- €	40 000,00 €	SERVICES TECHNIQUES
P088	Réinternalisation de la propreté suite à l'arrêt du marché avec la COVED	18 000,00 €	32 000,00 €	SERVICES TECHNIQUES
P087	Plan d'action eaux de baignade	- €	242 000,00 €	SERVICES TECHNIQUES
P089	Entretien de terrain communal (mesures compensatoires « Le jardin des Hêtres »)	6 000,00 €	- €	URBANISME
P090	Carnets du patrimoine	5 000,00 €	- €	COMMUNICATION
Pxxx	Tennis	- €	80 000,00 €	SERVICES TECHNIQUES